

SOCIÉTÉ

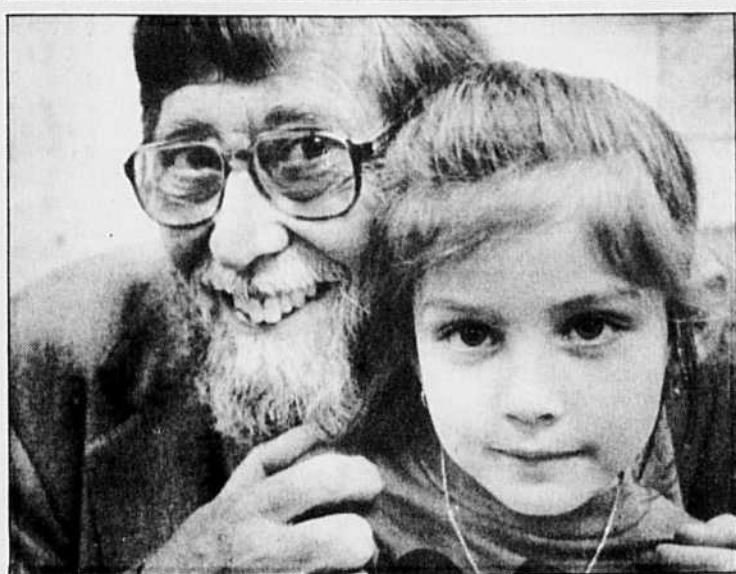


PHOTO JACQUES NADEAU

Accepter de changer, éviter de vieillir

C'est uniquement par convention qu'on dit que les personnes de 65 ans et plus sont âgées. Dans les faits, l'incapacité réelle ne se fait sentir que vers 76-78 ans.

Page B-1

Soucy-Brousseau renonce provisoirement à présider la CECM

Caroline Montpetit

LA PRÉSIDENTE de la CECM, Mme Denise Soucy-Brousseau, a annoncé hier qu'elle abandonnait temporairement la présidence de la CECM, en raison du conflit qui l'oppose depuis plusieurs mois à son directeur général, M. Laurent Portu-

gais. Mme Soucy-Brousseau a pris cette décision dans l'attente d'une intervention du ministre de l'Éducation, M. Michel Pagé, prévue pour lundi, pour mettre un terme à ce différend.

« Depuis que j'assume la présidence de la CECM, je n'ai reçu aucun support ni aucune collaboration de mon directeur général, il m'est devenu impossible d'assumer mes fonctions dans un tel climat, a déclaré Mme Soucy-Brousseau hier soir à Montréal.

Faisant allusion au directeur général de la CECM, Mme Soucy-Brousseau a ajouté qu'elle « ne voulait plus travailler avec des gens plus préoccupés de leurs intérêts personnels que de la gestion de l'organisme ».

« Je prends également cette décision pour ma famille, a précisé la présidente de la CECM, dont mes deux enfants qui fréquentent les écoles de la CECM. Et je souligne que le rôle politique est bien ingrat devant les médias ».

Mme Soucy-Brousseau conserve son siège de commissaire du Regroupement scolaire confessionnel dans le district de Nouveau-Rosemont, et c'est la vice-présidente de la CECM, Mme Rollande Pelletier, qui assumera la présidence de l'assemblée des commissaires en son absence.

Rappelons que le directeur général a porté plainte, il y a quelques semaines, contre la présidente au procureur général du Québec, pour fabrication et usage d'une fausse facture, provenant d'un souper de 390 \$ consommé le 4 janvier au restaurant Le Castillon, à Montréal.

Plus tôt cette semaine, M. Pagé a annoncé qu'il envisageait trois possibilités pour mettre un terme à la crise qui sévit à la CECM, soient la nomination d'un observateur délégué par le ministère de l'Éducation à la

Voir page A-4: Soucy-Brousseau

Les organisateurs du 350e de Montréal s'engagent toujours à éviter un déficit

Isabelle Paré

DANS UN AN jour pour jour, le Port et la montagne sonneront le coup d'envoi des fêtes du 350e anniversaire de Montréal lors d'un immense spectacle son et lumière dans le Vieux-Port, et d'un défilé carnavalesque dans la nuit qui s'achèvera à la lueur d'un feu d'artifice au-dessus du mont Royal.

Demeurés muets sur leurs projets jusqu'à présent, les organisateurs des fêtes du 350e anniversaire de Montréal ont enfin levé le voile, hier, sur une partie importante des célébrations qui marqueront, dans un an, l'anniversaire de fondation de la Métropole et dont la facture doit s'élever à 54 millions \$.

Un budget que le président de la Corporation des fêtes de 1992, M. Patrick Kenniff, s'est promis encore une fois hier de respecter à la lettre, malgré les rumeurs qui continuent de courir sur les difficultés de financement de l'événement. « Je reste

conforme à mes engagements de ne pas faire de déficit. Il ne faut pas faire l'autopsie d'un corps déjà vivant, il y a beaucoup de prophètes de malheur. Nos démarches vont bon train auprès des commanditaires et nous prévoyons avoir terminé cette phase en juin », a-t-il indiqué. Forte des subventions de 38 millions \$ venues d'Ottawa, de Québec et de la Ville de Montréal, la Corporation doit aller puiser 20 autres millions \$ auprès du secteur privé et à l'aide de la vente de matériel promotionnel.

« Il n'est pas non plus question d'aller chercher des sous dans les poches des Montréalais par le biais de la billetterie », a insisté M. Kenniff, soulignant que ce type de revenus serait plus que secondaire.

Le signal de départ des 150 jours de festivités orchestrées par la Corporation sera donnée la fin de semaine des 15, 16 et 17 mai l'année prochaine, dates où les premiers colons ont mis le pied à Montréal en 1642. Selon Patrick Kenniff, on a

Voir page A-4: Organisateurs

Un premier député libéral annonce qu'il votera contre la loi Rémillard

Le projet de loi fait de Bourassa le seul maître du jeu; Parizeau fulmine

Michel Venne

de notre bureau de Québec

UN PREMIER député libéral, le fédéraliste Russ Williams, a annoncé hier soir qu'il votera contre le projet de loi déposé le jour même et qui prévoit la tenue d'un référendum sur la souveraineté en 1992. Le projet de loi fait pourtant du premier ministre Robert Bourassa le seul maître du débat constitutionnel à l'Assemblée nationale.

Des « considérants » inscrits dans le préambule de la loi 150 précisent

en effet explicitement qu'il existe à côté de la souveraineté la voie du « renouvellement en profondeur du fédéralisme » et reconnaît que « le gouvernement du Québec conserve en tout temps sa pleine faculté d'initiative et d'appréciation des mesures favorisant le meilleur intérêt du Québec ».

Ces quelques paragraphes et d'autres ont fait bondir le chef de l'opposition, M. Jacques Parizeau, pour qui « il est évident que le gouvernement ne veut pas en faire de référendum sur la souveraineté », se ménageant ici et là toutes les « portes de sortie

politiques pour ne pas le tenir, le reporter ou changer la nature de la question ». Le chef du gouvernement garde aussi « la main haute » sur la composition et le fonctionnement des commissions créées par la loi et chargées, pour l'une, d'étudier toute question relative à l'accession du Québec à la souveraineté, pour l'autre, d'évaluer les offres fédérales.

Le député de Nelligan, l'un des rares candidats anglophones rescapés de la vague du Parti Égalité dans l'ouest de Montréal aux élections de 1989, en convient. Ce qui le turlupine, c'est que la loi oblige légalement le

gouvernement (dont la préférence est pourtant le maintien de la fédération canadienne) à tenir un référendum sur la souveraineté et sur rien d'autre.

En début de soirée, hier, M. Williams a téléphoné à des journalistes de la presse anglophone principalement, pour les avertir qu'il ne pouvait accepter cette contradiction dans le texte de la loi et qu'il voterait contre. Il a été impossible de savoir si d'autres de ses collègues allaient voter de la même façon. L'on sait toutefois que plusieurs députés libéraux

Voir page A-4: Un premier

Rocard consent au divorce avec Mitterrand

Édith Cresson devient la première femme à accéder à Matignon



PHOTO AP

Édith Cresson est une fidèle de la première heure de François Mitterrand. La scène ci-dessus remonte à 1988, alors que le président et Mme Cresson, sa ministre des Affaires européennes d'alors, contemplaient le drapeau européen lors d'une rencontre à Lille.

d'après AFP et Reuter

PARIS — Édith Cresson, une fidèle du président François Mitterrand, est devenue hier la première femme premier ministre en France en succédant à Michel Rocard, qui a consenti au « divorce à l'amiable » avec le chef de l'État.

La passation de pouvoirs entre Michel Rocard et Édith Cresson a lieu aujourd'hui. Le nouveau gouvernement devrait être formé d'ici la fin de la semaine.

C'est à la demande du chef de l'État que Michel Rocard a présenté sa démission, a-t-on assuré dans son entourage à Matignon. « Rocard a été loyal jusqu'au bout. On lui demande de démissionner, il démissionne », a dit l'un de ses conseillers.

Michel Rocard « part sans amertume ni rancœur », a-t-il ajouté. « Il quitte une fonction passionnante le front haut mais pas forcément le cœur léger ».

L'échange de lettres entre le président François Mitterrand et le premier ministre Michel Rocard confirme que l'initiative du « divorce à l'amiable » au sein du couple du pouvoir exécutif revient au chef de l'État.

« Vous avez bien voulu me faire part de votre intention de former un nouveau gouvernement », écrit le premier ministre dans sa lettre de démission remise hier midi au chef de l'État.

Michel Rocard écrit à Mitterrand que même si la tâche qui lui avait été confiée est « inachevée », elle est « largement avancée dans de nombreux domaines ».

Le rival de François Mitterrand peut désormais mettre le cap sur les présidentielles de 1995.

Quelques minutes après l'annonce de l'Élysée, l'Assemblée nationale a suspendu ses travaux. Une douzaine de ministres du cabinet sortant étaient présents sur les bancs du gouvernement lorsque le président de l'Assemblée, Laurent Fabius, a annoncé que la séance ne pouvait avoir lieu.

Dans la salle des colonnes du Palais-Bourbon, les formules « coup médiatique », « femme de caractère », « politique de fermeté », « coup de barre à gauche » reviennent.

Voir page A-4: Rocard

Une fidèle de Mitterrand

Sylviane Tramier

Correspondante du DEVOIR à Paris

LA PREMIÈRE femme à accéder à Matignon aime bien prêcher par l'exemple. Ministre du Commerce extérieur en 1983, on l'a vue circuler dans Paris sur un deux-roues de marque française pour montrer qu'elle le trouvait supérieur au concurrent japonais. Spécialiste des dossiers industriels, cette diplômée des HEC (Hautes études commerciales) est l'infatigable championne des produits français face à « l'invasion nipponne ». Que ce soit pour le TGV ou l'automobile, Mme Édith Cresson estime qu'il y a des combats à mener pour arracher les marchés. C'est d'ailleurs la mollesse de la politique industrielle de la France qu'elle

avait invoquée pour expliquer sa démission en 1990 de son poste de ministre déléguée aux Affaires européennes du gouvernement Rocard.

Expliquant son choix dans une allocution télévisée, le président Mitterrand a entonné l'hymne de l'Europe du grand marché, dans laquelle la France, avec des entreprises industrielles puissantes, se hisserait au niveau de l'Allemagne. « Nous devons mobiliser nos énergies, rassembler nos efforts, préparer notre pays à cette étape décisive, a-t-il dit. Il n'y a pas de temps à perdre pour muscler davantage notre économie, porter nos industries au plus haut tout en préservant nos équilibres financiers. » Mme Édith Cresson jouit d'une grande considération dans le milieu des affaires. Le président du

patronat français, M. François Périgot, accueillait avec satisfaction la nouvelle de sa nomination. Elle semble donc tout indiquée pour accomplir les objectifs fixés par le président Mitterrand.

Mais, ce n'est pas là le seul atout qui l'a conduite à la tête du gouvernement. Outre son image de battante, Mme Édith Cresson a l'avantage d'être une fidèle de la première heure du président Mitterrand. Elle a participé en 1965 à la première campagne présidentielle Mitterrand et, depuis son adhésion au Parti socialiste, elle n'a jamais mesuré ses appuis à François Mitterrand qui lui, de son côté, a favorisé son ascension dans la machine du parti. Chargée des jeunes et des étudiants au secré-

Voir page A-4: Fidèle

LE SILENCIEUX

Le Dictionnaire du marginal

LA PENSÉE du jour : L'éducation fait état de ce qu'elle ajoute, mais se tait sur ce qu'elle ampute.

Vieillard. — Enfant qui a mal d'avoir grandi.

Contribuable. — Victime d'une erreur fiduciaire, condamné à payer à la société d'État une dette contractée par d'autres.

Amour. — Dans une chansonnette, le seul mot qui rime avec « toujours », parce qu'il ne peut pas le faire avec « éphémère ».

Tradition. — Tortue à qui on a coupé les pattes.

Spécialiste. — Expert dont le savoir, sur un point précis, est d'autant plus profond qu'il est borné.

ALBERT BRIE

CAHIER SPÉCIAL

ENVIRONNEMENT

PARUTION LE 24 MAI DANS LE DEVOIR

Énergie et protection de l'environnement se conjuguent-ils? À l'heure des projets de développement de la Baie James, Le Devoir pose la question.

Réservation publicitaire: 842-9645
Date de tombée: 16 mai

Québec et Paris signent un premier accord linguistique

Michel Dolbec
de la Presse Canadienne

PARIS — La France et le Québec ont signé hier à Paris leur tout premier accord de coopération en matière linguistique.

Ce protocole d'entente entre le Conseil de la langue française du Québec et le Conseil supérieur de la langue française vient donner un cadre « formel, juridique et administratif » à une collaboration qui existe dans les faits depuis de nombreuses années.

Il s'agit à ce chapitre d'un accord « exemplaire », selon le délégué général du Québec à Paris, André Dufour, parce qu'il « concrétise des réalités au lieu de faire des promesses ».

Le président du Conseil de la langue française du Québec, Pierre-Étienne Laporte, estime de son côté qu'il s'agit d'une « alliance stratégique importante ».

« La France et le Québec ont convergé du côté du discours, a dit M. Laporte lors de la signature de cette entente à la Délégation générale du Québec. Il nous faut maintenant converger au niveau de l'action. »

Son vis-à-vis français, M. Bernard Quemada, a souligné de son côté que cet accord « souhaitable sinon nécessaire » était le fruit d'une initiative québécoise. Il estime que c'est dans l'ordre des choses. « Pour nous, a déclaré M. Quemada, l'activité linguistique du Québec est exemplaire. Nous vous suivons dans cette voie. »

Cet accord, promet-on, permettra de renforcer la portée des actions des deux Conseils de la langue française, qui seront en mesure de soumettre des avis convergents à leurs gouvernements.

« Dans un dossier comme la réforme de l'orthographe, on aurait difficilement pu imaginer une absence de concertation. Il fallait penser aux problèmes d'application, explique M. Laporte. En cette époque où la culture ne connaît plus de frontières, le dossier linguistique doit être abordé en concertation avec les autres communautés francophones. C'est une question d'efficacité. »

Dorénavant donc, les Conseils français et québécois de la langue française se consulteront systématiquement et échangeront davantage d'informations sur tous les sujets d'intérêt commun, comme la place du français dans l'information scientifique ou le développement des industries linguistiques.

Une entente semblable existe déjà entre la Belgique et le Québec.



Suzanne Laplante-Edward (à gauche), la mère de Ann-Marie Edward, une des victimes du drame de Polytechnique, et Heidi Rathjen, de l'Association des étudiants.

« De combien de tragédies ce gouvernement a-t-il besoin avant d'agir ? »

— La coalition sur le contrôle des armes à feu

Marie Tison
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Déçus de n'avoir rien lu sur le contrôle des armes à feu dans le Discours du trône, des étudiants de Polytechnique, des avocats, des policiers et des médecins ont demandé hier au gouvernement de passer à l'action sans plus attendre.

La présidente de la Coalition pour le contrôle des armes à feu, Mme Wendy Cukier, a réclamé le dépôt d'un projet de loi plus sévère que celui qui a été déposé en juin dernier et qui est mort au feuillet avec la fin de la dernière session parlementaire.

La ministre Campbell a promis de déposer dès le début de la nouvelle session parlementaire un projet de loi plus sévère que le premier.

« Le gouvernement appuie-t-il un plus grand contrôle ? Nous n'en sommes pas sûrs, a déclaré Mme Cukier. Nous ne sommes pas sûrs s'il y a unanimité au cabinet à ce sujet. »

Mme Suzanne Edward, la mère d'une des victimes du massacre de Polytechnique, Anne-Marie Edward, commençait hier à s'impatienter. « De combien de tragédies de Polytechnique ce gouvernement a-t-il besoin avant d'agir ? » s'est-elle interrogée.

Le président de l'Association des

étudiants de Polytechnique, M. François-Éric Garant, a rappelé que plus d'un an s'était écoulé depuis la présentation à la ministre Campbell d'une pétition de 500 000 signatures réclamant un contrôle plus serré des armes à feu.

Il a dit espérer que le gouvernement canadien mette enfin la priorité sur la sécurité plutôt que sur le loisir et la chasse, une opinion partagée par M. Brian Ford, chef adjoint de la police d'Ottawa et membre du comité législatif de l'Association canadienne des chefs de police, et Me Jennifer Pothier, avocate à la firme Pithier et Garns.

Le Dr Françoise Bouchard, de l'Association des hôpitaux du Québec, a affirmé qu'il ne s'agissait pas seulement d'une question de sécurité, mais de santé publique.

Elle a indiqué qu'en 1987, il y avait eu au Canada 1932 décès par balle, dont 1126 suicides, 123 homicides et 60 accidents.

Elle a demandé qu'un nouveau projet de loi institue des procédures efficaces d'enregistrement des armes à feu et des règles d'entreposage plus sévères, qu'il limite l'accès des armes à feu aux jeunes et qu'il oblige les manufacturiers à inclure un mécanisme de sécurité à l'intérieur même des armes.

Le NPD insiste sur l'importance d'une assemblée constituante

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

LE NOUVEAU Parti démocratique insiste : Ottawa doit passer par une assemblée constituante pour dénouer l'impasse constitutionnelle actuelle.

À la Chambre des communes hier, Audrey McLaughlin a invité le gouvernement à reconsidérer son projet de confier à un comité de sénateurs et de députés la prochaine phase de son opération constitutionnelle, laissant entendre qu'elle pourrait en faire une condition de l'appui de son parti aux efforts d'Ottawa.

« La non-partisanerie ne veut pas dire jouer selon un seul règlement, celui du gouvernement », prévient en effet le leader néo-démocrate, avant d'expliquer que la formule traditionnelle d'un comité parlementaire n'est pas susceptible d'inspirer confiance aux Canadiens qui réclament une plus grande voix au chapitre constitutionnel. « Il faut commencer à neuf », insiste-t-elle.

Mais quelques minutes plus tôt, le premier ministre avait pris encore davantage ses distances à l'égard de l'idée de confier la réforme constitutionnelle à un vaste groupe de politiciens et de simples citoyens. « Ce Parlement constitue la plus grande assemblée constituante possible », a tranché Brian Mulroney dans son premier discours de la nouvelle session aux Communes.

Avec des points de vue aussi contradictoires à réconcilier, le gouvernement, indiquent des sources, pourrait en venir, s'il tient à amadouer le NPD, à offrir un rôle accru à l'opposition au sein de son futur comité, y compris une direction partagée.

Dans l'immédiat, ce diffèrent sur la façon d'aborder la prochaine

phase constitutionnelle semble constituer le principal accrochage entre le gouvernement et l'opposition relativement aux plans dévoilés dans le chapitre sur l'unité canadienne du Discours du trône de lundi.

Le chef libéral s'est plaint de la cadence de l'opération fédérale, qu'il juge trop lente. Mais Jean Chrétien a noté que le gouvernement retient pour le moment son idée d'un référendum pan-canadien.

« Une idée qui pourrait être utile », a convenu hier le premier ministre, avant de prévenir : « Si on croyait pour un instant qu'un référendum pourrait être autre chose qu'utilité, pourrait semer par exemple la méfiance ou la division, ce serait un outil dont on ne se servirait pas. »

Et Brian Mulroney a également promis que les propositions que son gouvernement dévoilera l'automne prochain seront malléables.

Le Discours du trône comportait d'ailleurs plusieurs signaux indiquant que des éléments des programmes constitutionnels des partis d'opposition seront incorporés dans les propositions fédérales.

Ainsi, les « objectifs pan-canadiens » en éducation et en formation de la main-d'oeuvre qu'a ressuscités le gouvernement dans son programme législatif ont des allures de parent proche des critères nationaux que prône Jean Chrétien en matière constitutionnelle.

« On ne cherche pas du tout à s'accaparer de la juridiction, nous voulons collaborer avec les provinces pour justement les aider », a cependant tenu à préciser le premier ministre au sujet des intentions de son gouvernement en matière d'éducation. « J'ai parlé à M. Bourassa, soyez sans crainte », ajoute-t-il pour dissiper toute apparence d'affrontement entre Québec et Ottawa à ce

sujet.

Dans le Discours de lundi, le gouvernement a également fait un emprunt au NPD. Depuis quelques mois, c'est le parti d'Audrey McLaughlin qui parle du caractère « unique » du Québec. Dans le Discours du trône, le mot « unique », avait remplacé « distinct » pour désigner la situation constitutionnelle du Québec. Des mots qui veulent dire la même chose pour le gouvernement, a affirmé le ministre Joe Clark en réponse au chef du Bloc québécois Lucien Bouchard qui s'interrogeait sur ce changement de vocabulaire.

Mais pour le NPD, caractère unique n'égale pas nécessairement statut particulier ou traitement constitutionnel d'exception. « Des droits collectifs renforcés, un nouveau partage des pouvoirs et un rôle direct accordés aux provinces et aux Territoires du Nord-Ouest au sein des institutions fédérales les plus importantes permettraient de s'occuper des inquiétudes du Québec sans pour autant accroître son statut constitutionnel unique », suggère un document de travail du parti.

Même si le débat constitutionnel a dominé les activités parlementaires hier dans la capitale fédérale, le dépôt du projet de loi référendaire de Québec n'y a pas suscité beaucoup d'émotion. « C'était prévu », rappelle Brian Mulroney.

Mais dans son discours à la Chambre des communes, le premier ministre en a tout de même profité pour attaquer de front le mouvement indépendantiste au Québec et le Reform Party dans le reste du Canada, prédisant que leurs thèses d'un Canada sans Québec seraient rejetées. « Les Québécois n'ont aucunement l'intention de déchirer leurs passeports et de quitter le Canada », assure le premier ministre fédéral.

Bourassa d'accord pour des «objectifs communs»

QUÉBEC (PC) — Le premier ministre Robert Bourassa a tout fait hier à l'Assemblée nationale pour tenter de rassurer l'opposition péquiste sur l'exclusivité de la juridiction du Québec en matière d'éducation et de formation professionnelle.

Il a nié les propos que lui a prêtés le critique du Parti québécois, Jacques Brassard (Lac-Saint-Jean), voulant que M. Bourassa ait donné son accord « au cours d'une conversation avec son ami Brian » à une intrusion du fédéral dans ces champs de compétence.

M. Brassard a aussi tenté de mettre en contradiction le chef du gou-

vernement avec quatre de ses ministres « qui se sont excités (mardi) et (ont) qualifié d'indécents et d'inacceptable » cette présumée intrusion du fédéral.

M. Bourassa a admis s'être entretenu avec son homologue fédéral « avec qui je discute régulièrement de dossiers que nous avons en commun » avant la rédaction du Discours du trône mais pour parler « d'objectifs communs » en matière de politique d'éducation et non de normes nationales.

« Je veux signaler au député de Lac-Saint-Jean que le premier ministre du Canada m'a tout simplement

signalé que, dans le Discours du trône, les juridictions provinciales seraient respectées, a expliqué M. Bourassa.

« Ceci étant dit, je ne vois pas en quoi le Québec, alors que nous sommes tous d'accord en cette Chambre pour un espace économique commun au Canada, je ne vois pas pourquoi on refuserait même de discuter des objectifs communs », a ajouté le chef du gouvernement québécois.

Le député péquiste n'a pas démentu et il a rappelé au premier ministre que, selon lui, « historiquement les empiètements fédéraux ont toujours commencé de cette manière.

memotec

Un actionnaire important attaque la sollicitation de Gordon Capital !

D I F F U S I O N À V O L O N T É

Montréal, le 14 mai 1991 – Charles Johnston, administrateur de Memotec, et un des plus importants actionnaires individuels de la société, détenant 2.5 millions d'actions ordinaires, apportait aujourd'hui son appui sans réserve à la direction de Memotec aussi bien au président du conseil, Eric Baker, qu'au président, William McKenzie.

Il déclare «Je suis en total désaccord avec la procuration de Gordon Capital qui veut remplacer trois des treize membres du conseil d'administration proposés par la direction et devant être élus lors de l'assemblée annuelle spéciale des actionnaires devant avoir lieu le 16 mai».

Monsieur Johnston déclare «Je ne prends parti pour aucun des deux belligérants puisque ma candidature fut proposée dans chacune des deux procurations. Par contre, étant un investisseur important dans la société, je surveille attentivement les gestes posés par chacun des membres de la direction. Memotec est bien administrée et rentable et, à mon avis, la société porte une grande attention aux intérêts de ses actionnaires».

Il ajoute «Je ne connais aucune des personnes proposées par Gordon Capital, mais l'argumentation utilisée dans leur circulaire d'information n'a aucun sens».

«Il semble évident que les vraies intentions derrière la sollicitation de Gordon Capital sont celles de quelqu'un qui désire s'approprier le contrôle de Téléglobe sans rien payer aux actionnaires».

Monsieur Johnston souligne que si Gordon Capital emporte la bataille des procurations, ses candidats joints aux quatre membres de BCE exerceront le contrôle du conseil d'administration. «Et cela ne leur aura pas coûté un sou», ajoute-t-il.

Charles Johnston, citoyen américain, demande aux actionnaires de ne pas signer la procuration de Gordon Capital et précise que selon son expérience, l'attitude de Gordon Capital est inacceptable. «Si la stratégie mise de l'avant par Gordon Capital pour permettre à une tierce partie anonyme de prendre le contrôle de la société d'une façon tout à fait injuste pour les autres actionnaires, avait été utilisée dans mon pays, ceci aurait été vu comme un scandale».

Si vous désirez d'autres renseignements ou si vous avez égaré votre procuration de Memotec appelez à frais virés (514) 738-3974.

Nous vous demandons de ne pas signer la procuration bleue de Gordon Capital. Nous vous demandons de retourner la procuration blanche de Memotec ou de vous présenter à l'assemblée annuelle spéciale des actionnaires qui aura lieu à l'Hôtel des Gouverneurs – Le Grand, au 777 rue University, Montréal, jeudi le 16 mai, à 15:00 heures.

Elkas veut reporter après l'an 2000 le métro à Laval et à Montréal-Nord

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE MINISTRE des Transports, M. Sam Elkas, recommande au gouvernement de reporter après l'an 2000 le prolongement du métro à Laval et à Montréal-Nord, en dépit d'un engagement électoral du Parti libéral en 1989.

Dans un mémoire transmis au conseil des ministres le 19 avril 1991, M. Elkas écrit que « le défi des années 90 en transport en commun sera, non pas de développer ou d'étendre les réseaux, mais de les maintenir en bon état de fonctionnement et d'améliorer la qualité du service à la clientèle ».

Le ministre recommande l'adoption d'un scénario selon lequel les dépenses d'immobilisation du gouvernement en matière de transport en commun seraient limitées à 221 millions \$ par an (en dollars de 1990) d'ici à l'an 2001. Ce qui implique le report après l'an 2000 des travaux de

prolongement du métro à Laval comme à Montréal-Nord.

Il n'en coûterait pourtant que 19 millions \$ de plus chaque année d'ici dix ans, selon le document rendu public mardi par le Parti québécois, pour réaliser ces travaux.

Le ministre Elkas a toutefois indiqué en Chambre mardi que la décision finale du gouvernement n'était pas prise. Des études de faisabilité (qui ont coûté jusqu'à maintenant 1,1 million \$ au gouvernement) sont en cours. « On devrait donner au moins l'opportunité à ce gouvernement de conclure nos études », a-t-il lancé en réponse aux questions du chef de l'opposition, M. Jacques Parizeau.

En conférence de presse hier, le maire de Laval, M. Gilles Vaillancourt, a reçu la nouvelle avec calme. Il affirme que cette décision ne consiste qu'à retarder de cinq ans l'échéance et se console avec le fait que « le gouvernement du Québec reconnaît toujours la nécessité de la construction d'un métro vers La-

val ». Le maire a annoncé la création d'un comité conjoint avec le ministère des Transports ayant pour mandat de réaliser des études sur une « infrastructure régionale de grande capacité dans un échéancier plus court » dont les coûts ne dépasseraient pas 250 millions \$. Ce comité doit déposer son rapport d'ici à 90 jours.

Il y a quelques semaines, le maire de Laval rappelait que la Société de transport de Laval (STL) avait été le seul organisme public de transport à connaître une hausse de son achalandage (18 % en 1990, 5 % depuis le début de 1991). Il a répété hier qu'il est « important que la population lavalloise ait accès sur son territoire à un équipement majeur et régional de transport en commun ».

Depuis huit ans, Québec consacre en moyenne 192 millions \$ au volet immobilisation du programme d'aide au transport en commun. Le scénario proposé prévoit un déboursé annuel moyen de 221 millions d'ici

l'an 2001, ce qui représente un effort additionnel de 29 millions \$. Toutefois, l'effort supplémentaire s'explique par l'endettement cumulé et non par l'augmentation du rythme des investissements. Le service de la dette représentera en moyenne 52 % des dépenses d'immobilisation faites par Québec d'ici l'an 2000, les dépenses reliées au maintien des actifs (l'entretien lourd et le remplacement des infrastructures) 69 %, l'amélioration des services (acquisition de matériel roulant...) 18 % et le développement de nouveaux services, seulement 20 %.

En dollars de 1990, les investissements nouveaux ne représenteront plus que 78 millions \$ en l'an 2000-2001, contre 259 millions \$ pour l'année en cours.

En vertu du scénario choisi, le gouvernement laisserait de côté également l'engagement pris en septembre 1989 de subventionner les dépenses de réparations majeures des infrastructures et des équipements du métro.

Rappelons par ailleurs que toutes les dépenses dites d'exploitation des réseaux (266 millions \$) seront transférées sous la responsabilité des villes à compter du 1er janvier 1992, en vertu de la réforme Ryan. Québec continuera d'en financer une tranche de 50 millions \$ par une hausse des droits d'immatriculation.

Le ministre des Transports vient à la conclusion que la constitution d'un patrimoine important depuis 20 ans dans six zones urbaines de réseaux bien implantés de transport en commun implique qu'une part croissante des ressources financières soit consacrée au maintien des actifs, sans que les réseaux pourraient se détériorer de façon prématurée. Le vieillissement des équipements est devenu un enjeu majeur.

M. Elkas constate que l'achalandage est en baisse et que les investissements dans les réseaux, s'ils peuvent améliorer l'image, la performance et la qualité du service, ne peuvent contrecarrer l'effet struc-

turant d'autres phénomènes sur le choix du mode de transport des individus. Par exemple : le vieillissement de la population (les jeunes forment le gros de la clientèle du transport en commun), l'augmentation du nombre d'automobiles (hausse de 41 % de 1974 à 1987), l'étalement urbain, la dispersion des lieux d'emploi et la baisse d'utilisation du coût de l'automobile (moins 8 % de 1980 à 1989 tandis que les tarifs du transport en commun augmentaient de 13,2 %).

Selon le ministre, l'aide gouvernementale aux dépenses d'immobilisation se justifie par la nécessité de faciliter la mobilité des citoyens, de protéger l'environnement et la qualité de vie. Le transport en commun, écrit-il, joue un rôle comparable à celui des autoroutes. Puisque l'État construit, entretient, répare et reconstruit les routes sous sa juridiction, il convient d'en faire autant avec les infrastructures de transport en commun.

CEQ et CPQ, même combat pour valoriser la formation technique

Sylvain Blanchard

ON LES A rarement vus côte-à-côte, encore moins tenir le même discours, mais hier c'est exactement ce qui s'est produit. Lorraine Pagé, présidente de la CEQ, et Ghyslain Dufour, président du Conseil du patronat, ont donné ensemble une conférence de presse pour annoncer qu'ils allaient travailler à la valorisation de la formation technique dans les écoles.

Incapables d'accepter plus longtemps que les entreprises manquent de main-d'œuvre qualifiée, alors que des centaines de milliers de personnes rongent leur frein sur le chômage ou l'assistance sociale, Mme Pagé et M. Dufour vont réunir leur équipe respective pour tenter de trouver des moyens de réduire le fossé béant qui existe actuellement entre l'entreprise et l'école.

D'abord, on va essayer d'imaginer

des solutions pour rendre plus attrayant l'apprentissage d'un métier sur les bancs d'école, puis s'atteler à éliminer les embûches qui font obstacle à l'organisation de stages en entreprise.

« L'apprentissage des métiers dans les écoles est dévalorisé, signale Lorraine Pagé. Trop de gens, dont beaucoup de parents, s'imaginent que les étudiants qui s'intéressent aux métiers manuels à l'école le font à défaut d'avoir les capacités intellectuelles pour suivre les cours dits réguliers. Ça n'a aucun sens, mais c'est comme ça. Le problème auquel on fait face ici en est un de culture. La société québécoise valorise trop le travail intellectuel. L'entreprise a pourtant grand besoin de bons techniciens. Il y a des emplois payants et très intéressants de ce côté ».

Si bien des parents souhaitent que leurs enfants deviennent des professionnels, l'entreprise, elle, continue de se plaindre du manque de main-d'œuvre qualifiée. La CEQ et le CPQ vont donc essayer de mettre sur pied une structure qui permettra de faciliter l'organisation de stages en entreprise. Parce que contrairement à ce qu'on pense, des stages ici, il n'y en a pas beaucoup.

Et ça ne s'adressera pas seulement aux étudiants, les enseignants aussi seront invités à parfaire leurs connaissances et à se mettre au parfum de ce qui se passe de l'autre côté de la clôture. Les technologies évoluent rapidement, l'organisation du travail change tout autant, alors le CPQ et la CEQ vont créer une structure qui permettra à tout ce monde-là de se rapprocher de la réalité du monde du travail.

Ce ne sera pas facile et Ghyslain Dufour le sait.

« Car avec la récession, beaucoup d'entrepreneurs nous disent qu'ils n'ont pas vraiment le temps ni les moyens d'encadrer des stagiaires. De l'autre côté, il y a les syndicats qui, lorsqu'ils voient des stagiaires se succéder dans leur entreprise, se demandent pourquoi, s'il y a de l'ouvrage, on ne rappelle pas des travailleurs licenciés, eux qui bien souvent ont des familles à faire vivre ».

Lorraine Pagé aura la tâche de convaincre les autres centrales syndicales de la nécessité d'abattre ce genre d'obstacles. Elle songe à élaborer un genre de protocole auquel adhérerait aussi bien les syndicats que les entreprises. L'idée, là encore, c'est de créer une nouvelle culture pour qu'un jour la présence de stagiaires dans les entreprises, que ce soit d'étudiants ou de profs, soit une chose tout à fait normale.

« C'est le temps d'agir, dit Ghyslain Dufour. La déconnection entre l'école et le milieu du travail est telle qu'on se dirige tout droit vers la catastrophe si on ne fait rien. On ne peut plus continuer à accepter que le chômage chez les jeunes dépasse les 20 % pendant que les entreprises dénoncent le manque de personnel spécialisé. C'est un non-sens ».

Dans tout cet exercice, le Conseil du patronat tentera de cerner les emplois et les compétences en demande dans l'entreprise pour les communiquer aux différents intervenants qui gravitent autour des cégeps et du secondaire.

On tient à préciser que l'intention n'est pas de passer des commandes, mais de bien faire connaître les secteurs d'avenir et les métiers destinés à se développer.

« Tout cela pour permettre aux jeunes de mieux s'orienter », concluent Pagé et Dufour.

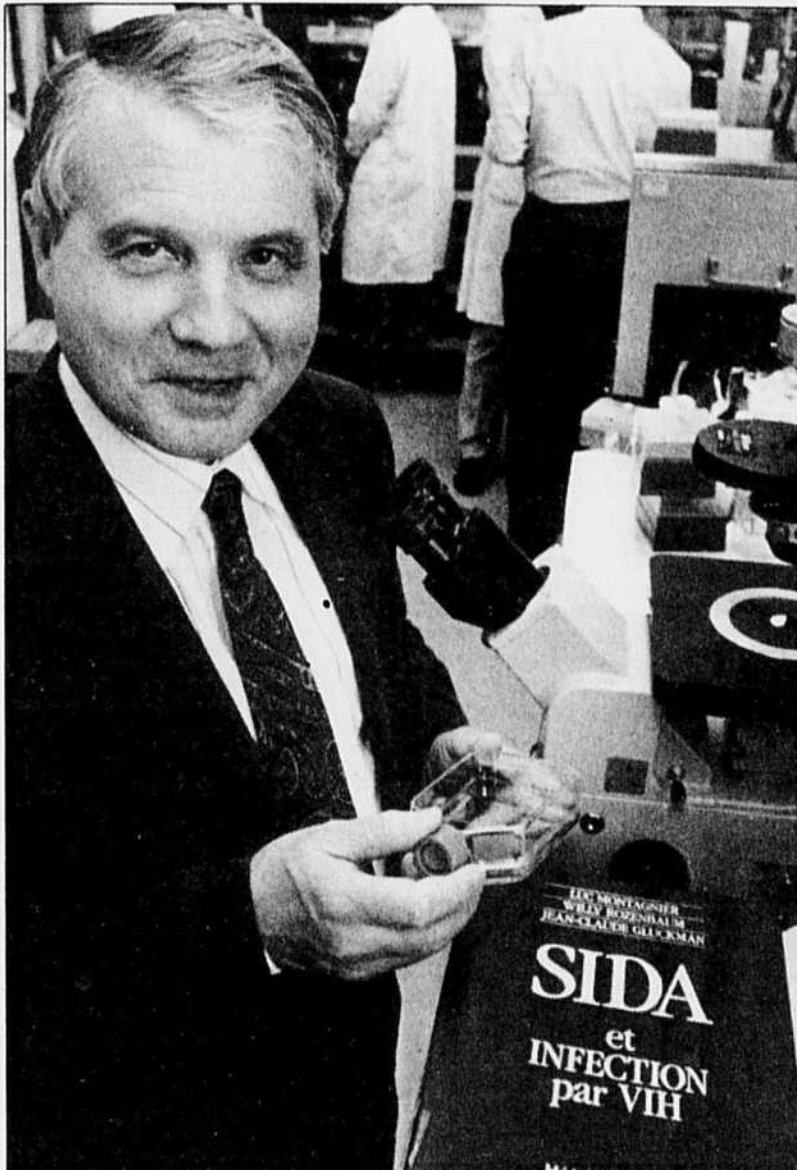


PHOTO JACQUES NADEAU

Le professeur Luc Montagnier, de l'Institut Pasteur

Montagnier prédit l'explosion du sida dans les pays tropicaux

Isabelle Paré

LE PROFESSEUR Luc Montagnier, de l'Institut Pasteur, prévoit qu'une explosion du virus du sida, égale à celle qui sévit en Afrique, s'étendra d'ici peu à toutes les zones tropicales de la planète.

De passage hier à Montréal, le professeur Montagnier, codécouvreur du virus du sida, a dit craindre que les masses importantes de personnes exposées au virus dans ces pays ne privilégient l'évolution rapide de différentes souches du virus responsable du sida.

Selon l'OSM, pas moins de 40 millions de personnes seront contaminées par le virus du sida en l'an 2000 (dont 10 millions d'enfants) et 90 % d'entre elles vivront dans des pays en voie de développement.

Et contrairement à ce que l'on a pu penser, a indiqué M. Montagnier, l'Asie, longtemps épargnée par le virus, ne le sera plus longtemps. « Le faible nombre d'infections laissait croire que les Asiatiques étaient plus résistants au virus. Ce n'est pas le cas. En l'Inde, les infections augmentent à un rythme important. Aucun type humain n'est à l'abri du sida », soutient le chercheur français.

La multiplication des souches ne simplifie pas les recherches pour l'obtention d'un vaccin qu'on ne prévoit pas, pour l'instant, pouvoir met-

tre au point avant l'an 2000.

Le professeur Montagnier a toutefois fait état hier de recherches en laboratoire permettant de croire que l'injection d'interleukons aux malades séropositifs pourrait allonger la période de latence du virus du sida. « Cela permettrait aux gens infectés de retarder l'apparition de la maladie », a-t-il dit.

Par ailleurs, l'éminent chercheur a commenté l'article que doit publier prochainement la revue américaine *Science*, qui attribue à l'Institut Pasteur la découverte du virus du sida. Depuis 1983, le chercheur américain Robert Gallo et le Dr Montagnier se disputent la paternité du virus, à la suite d'un quiproquo entraîné à l'époque par l'échange de souches du virus HIV entre les deux laboratoires.

Selon M. Montagnier, l'analyse des échantillons envoyés au Dr Gallo permet de conclure que le virus identifié aux États-Unis ne serait la conséquence que d'une contamination provenant des deux isolats issus de l'Institut Pasteur. Bref, l'affaire relance une querelle scientifique qui n'a de cesse depuis huit ans.

Les policiers approuvent le plan Ryan

de la Presse Canadienne

EN MATIÈRE de services policiers, les nouvelles propositions gouvernementales sur le partage des responsabilités entre Québec et les municipalités ont reçu un accueil favorable des dirigeants de la Fédération des policiers du Québec représentant les policiers municipaux.

Les nouvelles règles du jeu proposées mardi par le ministre Claude Ryan, titulaire à la fois des Affaires municipales et de la Sécurité publique, est de nature à inciter les municipalités à se prendre en main et à se doter de services policiers municipaux, a indiqué le vice-président de la fédération, André Nadon, hier.

Les porte-parole des policiers municipaux apprécient particulièrement l'obligation faite à toutes les municipalités, sans égard à leur taille, d'assurer sur leur territoire une présence policière, soit en créant leur propre corps de police, soit en concluant une entente pour profiter du corps policier d'une autre municipalité ou d'une régie inter-municipale.

Les municipalités qui le désirent pourront toutefois s'en remettre aux services de la Sûreté du Québec, mais elles devront alors verser au gouvernement une somme compensatoire que ce dernier déterminera. Malgré les prescriptions de la loi, 34 municipalités québécoises comptant plus de 5000 habitants n'ont toujours pas de corps policier.

Par les modifications proposées, le ministre Ryan réclame des municipalités une contribution de 71 millions \$ à compter de janvier 1992 pour les services fournis par la Sûreté du Québec.

La Fédération des policiers estime qu'il serait bien dommage que la réforme préconisée se limite à récupérer un maigre 71 millions \$ sur une facture réelle de 400 millions \$. Cette réforme doit au contraire provoquer un réaménagement de nos structures désuètes, de dire le président Jean-Guy Roch.

Toutefois, contrairement au ministre Ryan qui veut que la tarification des services fournis par la SQ soit établie sur la base de la richesse foncière uniformisée de chaque municipalité, la fédération suggère une taxe uniforme pour tous les Québécois, assortie d'une formule de péréquation.

Mme Hoang

Finie la cuisine! TRAITEUR

5 soupers à la maison pour 27\$05

260, Notre-Dame Ouest
987-6272

L'UdeM offrira un certificat sur l'intervention en milieux ethniques

Jean-Pierre Proulx

LA FACULTÉ d'éducation permanente (FEP) de l'Université de Montréal offrira, à compter de septembre, un certificat plurisectoriel en intervention en milieux ethniques.

Ce nouveau cours de 30 heures s'adresse particulièrement aux professionnels du réseau des affaires sociales et de la santé, de la justice et de l'éducation. Il veut fournir aux étudiants « des outils de compréhension des cultures et des stratégies qui rendront plus efficaces leurs interventions auprès des groupes ethniques ».

Déjà l'UQAM offre un certificat en éducation interculturelle pour le perfectionnement des enseignants et un autre sur l'immigration et les relations interethniques. Mais contrairement aux nouveaux programmes de baccalauréat, ou de maîtrise ou de doctorat, le Conseil des universités n'effectue pas d'études de pertinence et d'opportunité sur les certificats.

Dans la région montréalaise, estime pour sa part la FEP, on compterait quelque 44 000 professionnels qui chaque jour doivent résoudre des problèmes reliés à la multiethnicité.

Le programme a été préparé conjointement par la faculté de arts et

des sciences, la faculté de théologie et la faculté de médecine. Le certificat peut être jumelé avec deux autres qui forment un tout cohérent ou encore avec une majeure, en vue de l'obtention d'un baccalauréat.

Le vice-doyen de la FEP, M. Nathan Ménard, a expliqué hier que ce programme a été mis sur pied après consultation d'une trentaine d'organismes et d'une soixantaine d'experts.

La transformation rapide de Montréal au plan ethnique a amené des problèmes importants de décodage des cultures nouvelles chez la majorité québécoise de souche, a dit M. Ménard. Cela s'observe par exemple à la Direction de la protection de la jeunesse où des punitions corporelles sont vues comme normales au sein de certaines communautés culturelles, mais contraires à nos normes.

En milieu médical, par exemple, on observe des phénomènes peu habituels comme l'arrivée soudaine de toute la famille au moment de l'intervention chirurgicale d'un parent.

Le doyen de la FEP, M. Jacques Boucher, a même observé chez des étudiants la répétition de comportements inadmissibles ici, comme le plagiat, pour lui permettre de croire que « le code d'interprétation de ces pratiques » n'est visiblement pas le même.



PHOTO ARCHIVES

Nathan Ménard

diffusion stephanie bis

Jusqu'à 30% de réduction sur notre collection printemps-été 1991

Caracas — Canasport Sandro — Gérard Darel, etc...

Accessoires: foulard bas — bijoux, sacs à main — etc...

Pour avoir un meilleur choix parmi nos exclusivités ne tardez pas à nous rendre visite Tout pour la croisière, toute l'année

Nous payons les 2 taxes

1110, rue Laurier ouest 270-7797
2030, rue Crescent 844-0063

PARTICIPEZ AU MOIS RECORD!

LA MAGIE DE CHEZ HONDA

ACCORD CIVIC

Famille Accord CRX

Berline Accord Berline Civic

Coupé Accord Civic hatchback

LES PRIX SONT MAGIQUES! FAITES VITE!

LES HONDAIRES

A MONTRÉAL 1110, rue Laurier ouest 270-7797

A LAVAL 2030, rue Crescent 844-0063

* KUNO WITTMER 5 fois champion du rallye du Québec. Pas étonnant qu'ils soient les premiers au Canada avec leur garantie, service et prix. Les résultats sont là!

ROLEX

Bijouterie GAMBARD

Vente et service technique

630-A Cathcart, Montréal, centre-ville
866-3876

Québec se donne un droit de regard accru sur l'enseignement privé

Les députés auront une quinzaine de projets de loi à adopter avant l'été

Gilles Lesage

de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT se donne un droit de regard accru sur l'enseignement privé sous toutes ses formes, en vertu du projet de loi 141 présenté hier à l'Assemblée nationale par le ministre de l'Éducation, M. Michel Pagé se propose de faire adopter le projet au cours de la session de l'automne prochain.

Ce projet est au nombre de la quinzaine que le gouvernement a présentés hier aux députés, en vue de les faire adopter, pour la plupart, avant l'ajournement estival.

Le projet 141 détermine notamment les pouvoirs de réglementation du gouvernement, du ministre de l'Éducation et du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science. Il accorde à ces deux derniers titulaires un pouvoir d'inspection et d'enquête.

Le projet remplace l'actuelle loi sur l'enseignement privé et s'appli-

que à tout établissement d'enseignement privé, de quelque ordre ou genre que ce soit. Il faudra être titulaire d'un permis pour exploiter un établissement d'enseignement privé.

Le projet établit les règles applicables au contrat de services éducatifs par lequel l'exploitant d'un établissement d'enseignement privé s'engage envers une personne physique, le client, à fournir des services éducatifs ou des services accessoires, moyennant un prix que le client s'oblige à lui payer.

Les deux titulaires de l'enseignement auront le pouvoir d'agréer, aux fins des subventions, après consultation de la Commission consultative de l'enseignement privé, l'établissement de l'exploitant qui en fait la demande par écrit.

Le projet assure aussi la continuation, sous son nom, de l'existence de la Commission consultative de l'enseignement privé, pourvoit à son organisation et détermine ses fonctions et pouvoirs. D'autre part, en vertu du projet de loi 139 modifiant la loi sur

l'instruction publique, le gouvernement sera habilité à prendre, de sa propre initiative, un décret pour réunir, annexer ou diviser les territoires des commissions scolaires, retirer une commission scolaire d'une commission scolaire régionale ou mettre fin à l'existence d'une commission scolaire régionale.

Pour sa part, en présentant le projet de loi 143 sur la qualité de l'environnement, le ministre, M. Pierre Paradis, vise une intervention adéquate en matière de dépollution industrielle. Il estime que le gouvernement disposerait alors d'outils légaux pour contrôler les rejets des entreprises dans l'eau, l'air et le sol.

Le projet modifie le Programme de réduction des rejets industriels (PRRI), lequel vise à réduire, d'ici l'an 2000, de 75 % les rejets générés par un groupe de quelque 600 établissements industriels qui produisent à eux seuls 80 % de l'ensemble des rejets. Le projet facilite l'application de la loi actuelle, surtout en regard de l'attestation d'assainissement.

De plus, de nouvelles sanctions sont ajoutées aux dispositions pénales qui existent déjà. Ainsi, une peine est prévue en cas de non-respect du programme correcteur, lequel constitue une nouvelle obligation pour l'entreprise. Il y a aussi une nouvelle sanction si un titulaire ne soumet pas sa demande d'attestation dans les délais prévus.

Le ministre pourra imposer aux entreprises visées un plan de gestion des déchets provenant de leur production.

En vertu d'un autre projet, le 146, le gouvernement ajuste, à la hausse évidemment, le montant des amendes prévues dans plusieurs lois administratives sur le plan pénal par le procureur général du Québec. Cet ajustement est effectué, sous réserve d'arrondissements, en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation depuis, dans la plupart des cas, l'année 1986. Les hausses sont donc fort substantielles dans plusieurs cas.

Pour sa part, le ministre Yvon Pi-

cotte présente le projet de loi 142, une réforme du régime fiscal applicable aux fermes, à compter de 1992. Le gouvernement pourra rembourser, à certaines conditions, une partie du montant des taxes foncières municipales et scolaires et des compensations pour services municipaux affectant une exploitation agricole enregistrée auprès du ministère. En contrepartie, le projet supprime certains privilèges fiscaux.

Quant au projet de loi 151, il modifie la loi sur les accidents du travail dans le but de revaloriser les indemnités pour incapacité temporaire. Il accorde aussi à la Commission (CSST) un pouvoir réglementaire afin de permettre la revalorisation des programmes de stabilisation économique, de stabilisation sociale et d'indemnités de réadaptation.

Un autre projet de loi, le 147, modifie la loi sur la probation et sur les établissements de détention, dont le titre est remplacé par celui de loi sur les services correctionnels. Il établit de nouvelles règles concernant l'ad-

missibilité des détenus à l'absence temporaire, et le reste.

Parmi les autres projets présentés hier, il y a également les suivants : ■ le projet de loi 149 sur le plafonnement provisoire de la rémunération dans le secteur public, reportant de six mois la date de révision des taux et échelles de salaires, ainsi que des primes applicables aux salariés des organismes publics, aux cadres, aux juges, aux députés, aux professionnels de la santé;

■ le projet de loi 145 faisant suite aux mesures législatives annoncées mardi par le ministre Claude Ryan concernant les finances municipales;

■ le projet de loi 152 reportant à nouveau de six mois, soit jusqu'au 1er novembre prochain, la reprise des travaux de la Commission de la représentation électorale, concernant la consultation des députés, des citoyens et des organismes intéressés; ■ le projet de loi 148 porte de 285 à 290 le nombre de juges de la Cour du Québec;

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Un premier

raux fédéralistes ont montré leur mécontentement ces derniers jours. Leur crainte est que l'appel d'offres pour un nouveau partenariat de nature constitutionnelle, implicite dans le projet de loi, ne soit pas entendu.

M. Williams a dit qu'il n'avait jamais voté pour quelque chose en quoi il ne croyait pas. Il ne croit pas que la souveraineté soit la solution pour le Québec. Il préfère le dire tout de suite. Dire aussi qu'il n'est pas prêt lui, comme d'autres le sont au sein du Parti libéral, à se rendre jusqu'à cette extrémité si la prochaine ronde de négociations avec le reste du Canada échoue. Il ne quittera pas pour autant le Parti libéral. Il pense au contraire qu'il pourra y être plus utile s'il dit clairement à quelle enseigne il loge.

Le projet de loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec a été déposé hier après-midi à l'Assemblée nationale par le ministre délégué aux Affaires canadiennes Gil Rémillard. Le premier ministre était absent de la Chambre au moment de la présentation qui n'a donné lieu à aucune réaction de la part des députés. Le projet de loi 150 a été déposé dans la même indifférence que celui sur l'indemnité des amendes imposées pour certains délits.

L'essence du texte législatif respecte en tout point les recommandations de la Commission Bélanger-Campeau. Sauf que le gouvernement a inscrit dans le préambule quatre attendus qui reflètent le contenu de l'addenda annexé au rapport de la commission par le premier ministre. Ces paragraphes précisent que le gouvernement conserve toute sa marge de manoeuvre, comme on s'y attendait, que l'Assemblée nationale est souveraine pour « décider de toute question référendaire et adop-

ter les mesures législatives appropriées ».

L'article 1 de la loi Rémillard prévoit la tenue d'un référendum sur la souveraineté soit entre le 8 juin et le 22 juin, soit entre le 12 octobre et le 26 octobre 1992. Le résultat du référendum a pour effet, s'il est favorable à la souveraineté, « de proposer que le Québec acquière le statut d'État souverain un an, jour pour jour, à compter de la date de sa tenue ».

Les articles suivants décrivent le mandat des commissions parlementaires spéciales qui seront créées. Le préambule précise qu'elles devront « assurer l'égalité de compréhension de tous tant à l'égard des changements nécessaires pour rendre acceptable au Québec le système fédéral canadien qu'à l'égard d'une juste définition de la souveraineté et de ses implications politiques, économiques, sociales et culturelles ».

Chaque commission sera composée de 16 membres : 11 libéraux (dont le premier ministre et le ministre Rémillard), quatre péquistes (dont M. Parizeau) et un représentant du Parti Égalité. Le président de chacune des deux commissions sera un libéral, nommé par le premier ministre. Il n'y aura pas de vice-président (cela choque M. Parizeau qui croyait, comme cela est le cas pour les commissions permanentes de l'Assemblée nationale, que ces postes seraient confiés à des membres de son parti). Et la loi confère à M. Bourassa le pouvoir de décider du moment de la cessation d'existence de l'une ou l'autre commission. Le texte de loi précise que « les commissions cessent d'exister s'il y a dissolution de l'Assemblée nationale », c'est-à-dire si des élections sont déclenchées entre-temps par M. Bourassa.

Cette situation reflète une « intrusion abusive » du pouvoir exécutif dans les affaires parlementaires, s'est insurgé M. Parizeau. Ce dernier a promis de « ne pas laisser passer ça sans de solides débats », pas plus qu'il « ne peut accepter » de laisser dans la loi s'ouvrir des portes politiques qui permettraient au gouvernement de ne pas tenir de référendum sur la souveraineté.

S'il proposera des amendements à ces égards, le chef péquiste doit toutefois reconnaître que la loi Rémillard correspond, dans son économie générale, au consensus dégagé par la Commission Bélanger-Campeau. C'est ainsi que les péquistes voteront « pour » le projet de loi. Les quatre députés du Parti Égalité voteront « contre ».

Les deux commissions qui seront créées siégeront en public et seront dotées d'un secrétariat commun. Elles pourront siéger 15 jours après l'adoption du projet de loi (fin juin), ce qui nous mène à la mi-juillet. Le ministre Rémillard souhaite qu'elles se réunissent au moins une fois avant les vacances et qu'elles se mettent en branle formellement en septembre.

En principe, la Commission d'étude sur toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle ne peut examiner que des offres qui « lient formellement » le gouvernement du Canada et les autres provinces. Ces offres formelles ne viendront pas avant mars ou avril 1992, selon le Discours du trône lu lundi aux Communes à Ottawa. M.

Rémillard n'en disconvient pas, mais il affirme que cette commission pourra entre-temps déterminer les critères qui lui permettront de juger de la recevabilité d'une offre à la lumière des revendications historiques du Québec. Elle pourra également se pencher sur les propositions informelles qu'Ottawa soumettra à la consultation en septembre. Le ministre n'a pas exclu la possibilité que la commission québécoise collabore avec celle mise sur pied par le gouvernement fédéral dans les prochains mois. « La question est hypothétique », s'est-il borné à dire.

◆ Fidèle

tariat national du Parti socialiste, elle affronte son premier test électoral en 1975. Sans succès. Élué maire socialiste de la petite ville de Thérèse en 1977, elle est de nouveau battue aux législatives de 1978. Député européen en 1979, elle remporte enfin une victoire aux législatives de 1981, en même temps qu'est porté au pouvoir son parti.

Aussitôt arrivé à l'Élysée, le président Mitterrand fait appel à elle. Il lui confie un poste des plus difficiles : l'agriculture. Là aussi, elle était la première femme, en France, à occuper la fonction de ministre de l'Agriculture. Ses démêlés avec le puissant (et remuant) Syndicat des exploitants agricoles sont passés à l'histoire. « La misogynie et le conservatisme des agriculteurs français étaient tels, a-t-elle raconté récemment, que leur donner pour ministre une femme, socialiste de surcroît, relevait presque de la provocation ».

En 1983, elle est nommée au Commerce extérieur. C'est un certain Michel Rocard qui la remplacera à l'Agriculture. En 1990, quand elle démissionne du gouvernement Rocard, elle précise : « Je ne quitte pas le président. » Après trois ans d'une association quelque peu forcée avec un premier ministre qui était aussi un rival, M. François Mitterrand va pouvoir se reposer sur une personne qui partage sa vision et sa conception du socialisme. Politiquement, cela présente l'intérêt de souder l'équipe Élysée-Matignon en vue des prochaines échéances électorales, les élections régionales de 92, les législatives de 1993.

À l'Assemblée nationale, la nomination de Mme Cresson a été saluée par un certain nombre de politiciens d'un « Ça va à gauche ».

En effet, beaucoup s'attendent à ce que le nouveau premier ministre s'attaque de manière plus directe aux inégalités sociales et au chômage qui, le président Mitterrand l'a lui-même reconnu, sont les points sombres de son décennat. Pour regagner un électoral de gauche, Mme Cresson pourrait renouer avec une politique sociale plus traditionnelle de son parti. Connue pour être une politicienne de conviction, elle pourrait tenter de combler ce qu'on a appelé le déficit social de la présidence Mitterrand.

◆ Organismes

choisi de faire de ces 150 jours de fête un feu roulant d'événements tout au cours de l'été.

Le 16 mai 1992, les Montréalais seront invités dans le Vieux-Port à un « super spectacle » son et lumière, véritable voyage dans le passé, auquel participent plus d'une centaine d'acteurs et de figurants. Cette fresque historique, qui aura pour toile de fond la façade du Marché Bonsecours, retracera les grands moments de l'histoire montréalaise.

Point culminant de ces fêtes d'ouverture, la « Grande nuit de Montréal » donnera lieu le samedi soir à un défilé carnavalesque de nuit qui ira du fleuve à la montagne, dont la célèbre croix éternuera un nouvel éclairage. Au même moment, 15 000 jeunes issus de divers quartiers de la Ville convergeront vers le mont Royal lors d'une procession aux flambeaux dont le point d'orgue sera un imposant feu d'artifice sur la montagne. Le lendemain, une grande messe commémorative sera célébrée à la Basilique Notre-Dame où l'Orchestre symphonique de Montréal exécutera en première le *Te Deum* de Berlioz accompagné d'un chœur de 250 voix.

Revampé et rouvert au public, le Marché Bonsecours sera d'ailleurs le centre névralgique des fêtes pendant tout l'été et accueillera l'un des volets de l'importante exposition « Montréal et son histoire », qui se tiendra simultanément dans quatre musées montréalais.

Ces jours de fiesta s'achèveront le 15 octobre — date marquant le 500e

anniversaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb — sur le site du Parc olympique. Outre le Vieux-Port et les installations olympiques, le Square Berri, la Place des Arts et le Parc des Îles abriteront les principaux événements de ces 150 jours de célébrations dont la programmation détaillée doit être dévoilée à l'automne.

La Corporation ignore toujours quelles seront les retombées économiques et le nombre de visiteurs drainés par l'événement. « Nous savons déjà que les fêtes de 1992 auront entraîné des retombées d'un demi-milliard \$ en terme d'investissements dans des équipements nouveaux », a toutefois soutenu pour sa part M. Petit, président de la Corporation.

Par ailleurs, même si les fêtes de la fondation de Montréal, subventionnées en partie par Ottawa, coïncident avec celles du 125e anniversaire du Canada, il n'est aucunement question de faire valoir l'unité canadienne lors de ces événements, a rétorqué M. Petit, contrairement à ce que laissait entendre le ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark.

Pour l'heure, plus de 162 projets, sur les 500 soumis, ont reçu le feu vert des organisateurs. Plusieurs ont un caractère historique, mais l'avant-garde et la technologie auront une place de choix dans le programme. Le groupe Promexpro présentera une importante exposition sur les transports, tandis que six artistes montréalais, dont Robert LePage, François Girard et Michel Lemieux, seront invités à présenter leur vision du Montréal d'hier et de demain à l'aide d'installations vidéo.

◆ Rocard

naient le plus souvent dans la bouche des députés.

Edith Cresson, 57 ans, est considérée comme une « femme de conviction » par ses camarades du Parti socialiste, une « Thatcher de gauche », selon l'un d'eux. « Nous voilà avec un bon cabinet de guerre », a ironisé un ministre hier après-midi.

Elle avait quitté le ministère des Affaires européennes le 2 octobre dernier, estimant que « la puissance politique de la France risquait de s'affaiblir faute d'une mobilisation industrielle ».

« Il y a une guerre économique mondiale, la France ne la mène pas », avait-elle alors déploré.

L'image de gauche du nouveau chef du gouvernement a déjà suscité des réactions hostiles dans l'opposition, notamment chez les centristes, très courtisés par Michel Rocard.

L'UDF André Rossinot a lancé : « Le système Rocard, tantôt avec les communistes, tantôt avec les centristes, c'est terminé ».

Quant au Parti communiste, il a immédiatement saisi l'occasion du divorce Mitterrand-Rocard pour soulever la constitution d'un gouvernement d'union de la gauche, semblable à celui des débuts du premier septennat de François Mitterrand.

Au lendemain de la guerre du Golfe, François Mitterrand, au plus fort de sa popularité, avait promis à la France un « nouvel élan ».

À l'occasion du 10e anniversaire de son élection à la présidence, il avait regretté de ne pas avoir pu suffisamment réduire les inégalités sociales. Pendant les trois années que Michel Rocard a passées à Matignon, les occasions de friction avec le chef de l'État ont été nombreuses sur ce terrain.

Edith Cresson présente par ailleurs l'avantage pour François Mitterrand d'être restée à l'écart des luttes internes au sein du PS pour sa succession, notamment lors du congrès de Rennes de mars 1990.

Le changement de premier ministre n'a guère eu de répercussions sur les marchés financiers français qui attendent l'arme au pied la composition du gouvernement d'Edith Cresson, et surtout le nom de son ministre de l'Économie, avant de prendre position.

Les relations Mitterrand-Rocard semblaient s'être détériorées ces derniers mois.

Le 5 mai dernier, le chef du gouvernement avait lui-même insisté à la radio sur sa « loyauté » et affirmé obéir sans hésitation aux « injonctions » de François Mitterrand. Celui-ci a cependant préféré changer de premier ministre pour donner à la France le « nouvel élan » promis le 3 mars.

Le chef de l'État avait commencé à manifester son irritation vis-à-vis de la politique intérieure de Michel Rocard à l'occasion des manifesta-

Bourassa boude le Musée de Québec

Jocelyne Richer

QUÉBEC — Le premier ministre Robert Bourassa ne sera pas à Québec ce soir pour présider à la renaissance du Musée du Québec qui rouvre ses portes. Plus fêru d'économie que de culture, il a préféré laisser sa place à la vice-première ministre Lise Bacon et être plutôt à Montréal pour rencontrer les dirigeants du Conseil du patronat.

Fermé au public depuis neuf mois, transformé en chantier de construction depuis deux ans, le temple qui a pour mission de conserver et d'exhiber deux siècles de création québécoise peut enfin, à nouveau, accueillir le regard des visiteurs.

Mais avant de s'offrir au grand public, à compter de samedi, le musée rajoute et agrandi du Parc des Champs-de-bataille doit se donner en pâture, ce soir, aux politiciens, muséologues, architectes, fonctionnaires, artistes et autres personnalités ayant facilité ou façonné l'avènement de son second début.

Il seront 2500 à avoir le privilège, avant tout le monde, d'arpenter le Grand Hall ultramoderne, pour fuir ensuite dans l'une ou l'autre des 13 salles d'exposition aménagées dans le Pavillon Gérard-Morisset (l'ancien musée) et le Pavillon Bailly, prison désaffectée qui libère de la noirceur, notamment, la collection de l'ex-premier ministre Maurice Duplessis.

Le milieu politique québécois y sera représenté en force. Plusieurs ministres, dont MM. Gil Rémillard,

Gérard-D. Lévesque, Christos Sirros, Albert Côté, Yvon Picotte et, bien entendu, Liza Frulla-Hébert, aux Affaires culturelles, ont confirmé leur présence. C'est cependant la vice-première ministre et ministre de l'Énergie et des Ressources, Mme Lise Bacon, qui représentera le gouvernement en l'absence de M. Bourassa. Mme Bacon était incidemment ministre des Affaires culturelles quand, en octobre 1987, le gouvernement avait annoncé l'octroi de 26 millions \$ pour l'agrandissement et l'aménagement du Musée du Québec.

Invité à honorer de sa présence l'inauguration du musée, M. Bourassa a fait savoir qu'il avait d'autres engagements, et serait disponible pour l'événement... à compter du mois de juillet. La directrice générale de l'institution, Mme Andrée Laliberté-Bourque, a jugé ce délai de deux mois trop long, le musée étant fin prêt et fermé depuis déjà neuf mois. « On ne pouvait pas se permettre de priver plus longtemps le public de l'accès au musée », a expliqué Mme Laliberté-Bourque. On a donc procédé sans lui.

Il faut remonter à l'automne 1988 pour voir le premier ministre Bourassa assister à l'inauguration d'un équipement culturel majeur : le Musée de la civilisation, également à Québec.

Le gouvernement fédéral, quant à lui, sera représenté par le président du Conseil du Trésor, M. Gilles Loiseleur. Ni le nouveau ministre des Communications, M. Perrin Beatty, ni l'ancien, M. Marcel Masse, n'ont confirmé leur présence.

◆ Soucy-Brousseau

table des commissaires, l'affectation d'un médiateur dans le litige, ou la mise en tutelle de la CECM.

« M. Pagé a dit qu'il voulait intervenir et qu'il l'invite fortement à aller de l'avant avec ce projet, a ajouté Mme Soucy-Brousseau. Je ne crois pas que l'ensemble des problèmes soit dû à mes quelques mois de présidence. Le directeur général aura à se justifier de sa gestion. Si des irrégularités sont découvertes, je répondrai. Je n'ai rien à cacher », a-t-elle dit.

Au bureau de M. Pagé, l'attachée de presse du ministre, Mme Dominique Fortin, a confirmé que le ministre restait sur ses positions dans ce dossier, et que sa décision finale devait être prise lundi.

« Le ministre estime qu'il doit intervenir dans ce dossier et il le fera », a simplement ajouté Mme Fortin.

Pour sa part, le directeur général de la CECM, M. Laurent Portugais, a affirmé hier que la décision de Mme Soucy-Brousseau était la seule « possible dans les circonstances ». M. Portugais s'est dit également prêt à recevoir un observateur du ministère de l'Éducation, pour mesurer la gestion de la CECM.

« L'administration de la CECM est transparente, et la situation financière de l'organisme est excellente, de préciser M. Portugais. Je ne crois pas que les écoles aient été touchées par le conflit. Quant à la médiation, elle aurait favorisé un rapprochement entre les parties. Il y a eu un problème de communication entre la présidente et moi. Une mise en tutelle se justifie d'autre part lorsque la loi n'est pas respectée. Cela impliquerait qu'un tuteur remplacerait, durant une période donnée, le conseil des commissaires dans ses fonctions ».

De son côté, le président du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO), M. Yves Poulin, a de nouveau réclamé hier une enquête spéciale sur l'ensemble des allégations portées par M. Portugais contre sa présidente, au cours des derniers mois.

M. Poulin s'est dit toutefois confiant que le climat s'assainirait sous peu à la table des commissaires de la CECM.

« Nous reconnaissons qu'il revient au parti au pouvoir de gérer la CECM, a-t-il dit, au nom du MEMO. Or, depuis quelques mois, nous avons assisté à un blocage systématique des débats. Mme Soucy-Brousseau a dit aujourd'hui qu'elle abandonnait temporairement la présidence, nous estimons qu'elle devrait la quitter pour de bon », a-t-il dit.

Rectificatif

Dans un article publié le 10 mai dernier, une malencontreuse erreur nous a fait attribuer des écarts trop grands dans le cas de deux commissions scolaires qui réduisent le nombre d'étudiants inscrits aux examens provinciaux de niveaux secondaires. Dans le cas de la commission scolaire Irberville, 157 élèves ont été écartés des examens au lieu de 672 et la commission scolaire Ste-Croix en a écarté 92 au lieu de 1662. Ces deux erreurs n'influent en rien le phénomène du retrait préventif des examens provinciaux, où d'autres écarts plus substantiels auraient pu être cités. Toutes nos excuses aux deux institutions en cause.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondée en 1892

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Télé: 95-268656
Fax: (514) 845-7874
Tel: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

SWABEY OGILVY RENAULT
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGILVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Canada H3A 3C8
(514) 845-7126, Téléc: 05-24355
Facsimilé (514) 288-8389

MONTRÉAL OTTAWA

PHOTOCOPIES URGENTES?

En noir? En couleurs? De qualité? À bas prix? Vite faites?

Toutes grandeurs? Alors, adressez-vous à :

SCRIBEC 385-9400, 45, RUE JARRY EST

8h30 à 20h, Samedi 10h30 à 16h

LA VIE ECONOMIQUE

Montréal, jeudi 16 mai 1991

Mille camionneurs bloquent une autoroute pour protester contre la concurrence US

TORONTO (PC) — Un millier de camionneurs mécontents ont bloqué l'autoroute 401, hier, congestionnant la circulation dans les deux sens, afin d'attirer l'attention sur le fait qu'ils ne peuvent concurrencer leurs collègues routiers américains à cause des taxes canadiennes trop élevées.

Les camionneurs entendaient poursuivre le barrage de l'autoroute 401 tant qu'ils n'obtiendront pas des gouvernements fédéral et ontarien la promesse d'une révision des taxes et de la réglementation sévère qui, selon eux, accordent des avantages injustifiés à leurs concurrents américains effectuant du transport au Canada.

Ce barrage a semé la pagaille à l'heure de pointe matinale, alors que les banlieusards tentaient de se rendre au travail dans la Ville reine.

Le convoi des camionneurs, en direction ouest, se déplaçait à environ cinq kilomètres à l'heure, ce qui a occasionné un bouchon de circulation qui s'est étendu sur plus de 20 kilomètres et a incité quelques automobilistes impatients à rouler à travers champs pour atteindre des routes moins congestionnées.

Au début de l'après-midi, le barrage s'est étendu à la voie menant vers l'est, alors qu'un autre groupe de camionneurs décidait de se joindre au mouvement de protestation.

Incapables de convaincre les routiers de quitter les lieux, les dirigeants des forces policières ont décidé de fermer l'autoroute dans les deux directions, à proximité de la ville de Ajax située à environ 20 kilomètres de Toronto.

Trois représentants des camionneurs ont ensuite rencontré le ministre des Transports de l'Ontario, Ed Philip, pendant que le barrage se poursuivait. Et à Ottawa, les protestataires ont obtenu la promesse d'un entretien avec le ministre fédéral des Transports Jean Corbeil, entre-

tien prévu pour ce matin.

Le ministre Philip, tout comme le premier ministre ontarien Bob Rae, ont déclaré que les autorités provinciales ne pouvaient pas faire grand-chose pour remédier à cette situation, outre imposer un moratoire sur l'émission du nombre des permis de camionnage et accroître les procédures d'inspections sur les véhicules de transport américains.

Le ministre des Transports ontarien a déclaré que le gouvernement fédéral, qui a décidé de déréglementer l'industrie du camionnage, dans les années 80, demande maintenant à cette province de « réparer les dégâts ».

Un des porte-parole des camionneurs, Jim Taylor, a assuré que ceux-ci ne veulent pas détruire l'économie ou causer aucun tort. « Nous désirons uniquement attirer l'attention sur le fait que nous devons surmonter la concurrence des routiers américains. »

Il ajoutait que le nouveau budget du gouvernement ontarien qui a décréé, le mois dernier, une augmentation immédiate de 1,7 cent le litre de gasoil, et une autre hausse similaire, en vigueur le 1er janvier prochain, avait rendu encore plus difficile la concurrence avec les camionneurs des États-Unis.

Le prix du gasoil aux États-Unis est entre 10 et 20 cents moins cher le litre qu'au Canada, ce qui permet aux camionneurs américains voyageant au Canada d'économiser entre 40 \$ et 80 \$ sur le plein d'un réservoir de 400 litres.

Les camionneurs canadiens se plaignent également de l'imposition de la taxe sur les produits et services, de la déréglementation de leur industrie et des normes d'imposition plus sévères qui rendent les coûts d'exploitation de ce type d'entreprise beaucoup plus élevés au Canada qu'aux États-Unis.

La Banque du Canada a freiné la baisse des taux en dépit de la dure récession

Clyde Graham

de la Canadian Press

OTTAWA — Le procès-verbal d'une réunion de ses administrateurs révèle que la Banque du Canada s'est efforcée d'empêcher une baisse prononcée des taux d'intérêt à la fin de février et au mois de mars, même si la récession sévissait toujours.

Le gouverneur de la banque, M. John Crow, craignait qu'une chute trop rapide soit suivie d'une flambée des taux d'intérêt, indique le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 mars, divulgué mercredi. La politique monétaire de la Banque du Canada, depuis la mi-mai, a généralement consisté à résister aux fortes pressions spéculatives qui auraient pu conduire à des baisses excessives, et non durables, des taux d'intérêt à court terme.

Les taux d'intérêt ont décliné au début de 1991, mais le mouvement à la baisse s'est interrompu aussitôt après le dépôt du budget du ministre Michael Wilson, le 26 février dernier.

Du 27 février au 3 avril, le taux d'escompte de la Banque du Canada n'a reculé que de 0,1 %, passant de 10,2 à 9,92 %. Pendant trois semaines consécutives au cours de cette période, le taux directeur est demeuré inchangé, pendant que la banque émettait de nouveaux bons du Trésor et appliquait d'autres mesures pour stimuler les taux.

Mais le procès-verbal révèle que la banque avait toujours, fin mars, de vives inquiétudes à propos de l'économie, en butte à un sévère ralentis-

sement depuis avril 1990. Tout indiquait que la performance économique canadienne restait faible, mentionne le procès-verbal.

Au cours des trois derniers mois de 1990, l'économie a reculé de 4 %, calculé sur une base annuelle. Le procès-verbal de la banque indique que les perspectives pour le début de 1991 n'étaient guère plus encourageantes. « Les indicateurs de l'activité économique plus récente témoignent également d'une faiblesse de la demande. »

En février, le chômage a dépassé les 10 %, et l'industrie de la construction restait faible. Mais ces dernières semaines, la baisse sensible du taux de chômage et la reprise des mises en chantier résidentielles laissent présager la fin de la récession cet été.

Le procès-verbal note que la banque a relâché son contrôle des taux d'intérêt en mars, après que la pression à la baisse se soit atténuée sur les marchés financiers.

Signe encourageant, la banque a constaté, en mars, qu'elle semblait gagner sa lutte contre l'inflation, qui se tenait autour de 6,8 % en janvier et 6,2 % en février.

Ces taux élevés d'inflation, la banque les attribuait surtout à l'entrée en vigueur de la taxe fédérale de 7 % sur les produits et services.

Au bout du compte, la banque s'attend à ce que l'inflation diminue encore, avec la chute des prix mondiaux du pétrole consécutive à la fin de la guerre du Golfe. Le taux d'inflation annuel, en mars, était de 6,3 %. Les données du mois d'avril seront publiées vendredi.

Les laiteries réclament une hausse de 2,63 cents le litre

Claude Turcotte

FORMÉE en janvier dernier, l'Association des laiteries du Québec, représentant 13 entreprises privées et coopératives qui traitent plus de 95 % du lait de consommation vendu au Québec, a demandé récemment à la Régie des marchés agricoles de hausser le prix du lait de 2,63 cents le litre. La Régie devrait donner sa réponse dans quelques semaines.

C'est la première fois depuis au moins une dizaine d'années que les laiteries prennent l'initiative de demander une hausse de prix du lait. De telles requêtes provenaient toujours des producteurs de lait, qui, curieusement, ont cette fois exprimé des réticences face à cette proposition, tout comme les distributeurs d'ailleurs. Il est vrai cependant que la Fédération des producteurs de lait vient de vivre une assemblée annuelle plutôt traumatisante, alors que les divisions internes sur le sys-

tème des deux prix du lait payés aux producteurs se sont exprimées avec une vigueur inégalée. Cette question empêche sans doute les producteurs de concentrer pour l'instant leur attention sur autre chose.

Les laiteries considèrent par ailleurs que le temps est venu de procéder à des ajustements au marché du lait qui se modifie sensiblement depuis quelques années, alors que la consommation de matières grasses est en régression. Ainsi, le lait à 3,25 % de gras se vend moins qu'avant, alors que la demande de lait à 2 %, à 1 % et écrémé augmente. Actuellement, pour ces quatre types de lait, les part de marché sont respectivement les suivantes : 35 %, 57 %, 0,038 % et 0,034 %.

Ainsi, selon les modalités proposées par les laiteries, le prix du lait de 3,25 % baisserait de 1 cent le litre, ce qui porterait au détail le prix minimal d'un litre de 95 cents à 92 cents et le prix maximal de 1,03 \$ à 1,02 \$. Les trois autres laits se vendraient à

Robic encadre le courtage immobilier

Gilles Lesage

de notre bureau de Québec

TOUT en créant un organisme d'autoréglementation, soit l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec, le gouvernement garde les pouvoirs aptes à assurer le bon fonctionnement de cette profession.

Tel est l'un des points saillants du projet de loi 53 présenté à l'Assemblée nationale, hier, par la ministre déléguée aux Finances, Mme Louise Robic se propose de faire adopter le projet avant l'ajournement estival. Un document de consultation a fait l'objet, en septembre et octobre der-

niers, d'audiences publiques en commission parlementaire.

Au titre de la protection du public, le projet prévoit la mise en place et le renforcement de mécanismes spécifiques. Par exemple, il y a des règles pour prévenir les conflits d'intérêts et pour établir un encadrement professionnel mieux adapté à la pratique du courtage immobilier.

D'autres dispositions prennent en compte la capacité du milieu d'assumer plus de responsabilités quant à l'autoréglementation.

Le projet de loi propose aussi des mesures de modernisation des structures : le courtage immobilier sera mieux adapté aux besoins des cour-

tiers et agents d'immeubles, selon la ministre, ainsi qu'aux nouvelles réalités du marché immobilier québécois.

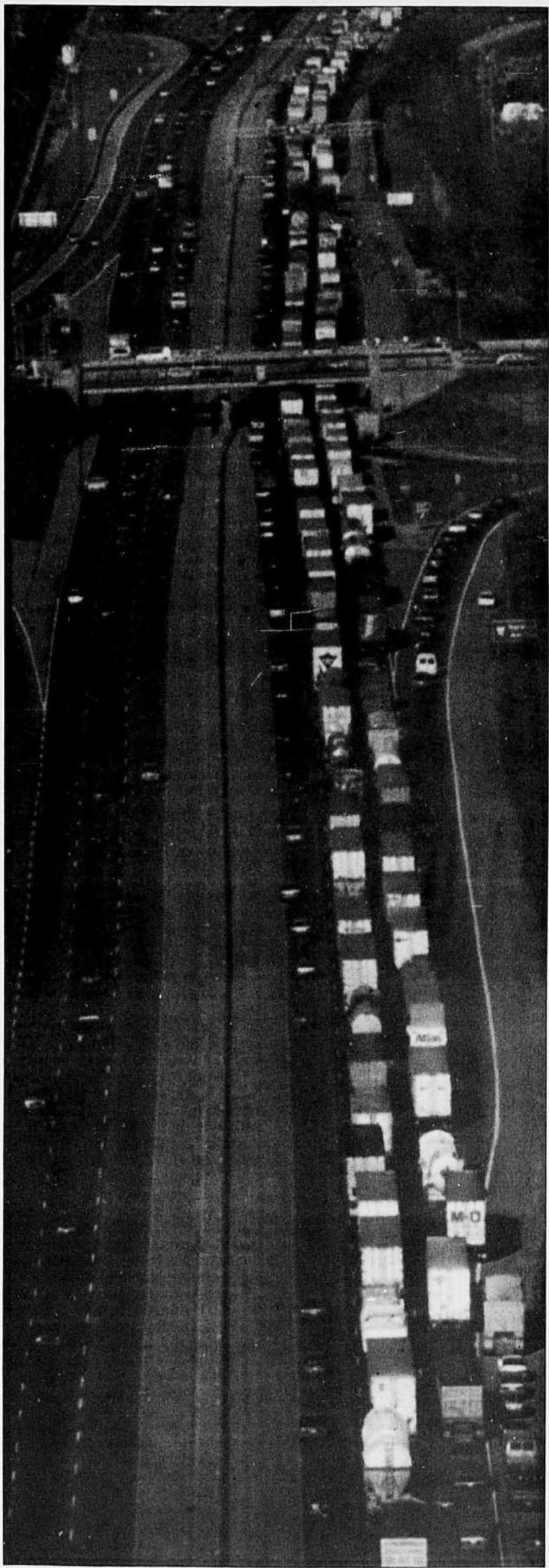
Mme Robic lie par ailleurs la qualité des services professionnels à l'application d'une déontologie obligatoire portant, notamment, sur la publicité, la sollicitation de la clientèle, les pratiques illégales, les comptes en fidéicommis, et le reste.

Les courtiers et agents d'immeubles seront soumis à un encadrement professionnel serré, prévoit la ministre. Ainsi, le projet prévoit l'obligation de créer un comité de surveillance, chargé de surveiller l'exercice des activités professionnelles des

membres de l'Association, et un comité de discipline, ayant pour fonction de disposer des plaintes impliquant des membres.

Le projet reprend certaines règles de la loi actuelle, en vigueur depuis près de 30 ans (1962), notamment au sujet de l'obligation pour un agent d'exercer ses activités pour le compte d'un seul courtier, de souscrire à une assurance de responsabilité civile, et le reste.

Mme Robic conclut que son projet vise à fournir une protection accrue au public et à garantir aux courtiers et agents d'immeubles un cadre de fonctionnement à la mesure de leurs besoins.



Une longue file de camions entravait la circulation, hier, sur l'autoroute 401 à proximité de Toronto.

Memotec: Gordon Capital mordrait la poussière

Robert Dutrisac

IL Y A PEU de chance que Gordon Capital réussisse son coup de force aujourd'hui et parvienne à remplacer les principaux dirigeants de Memotec.

Conviés à leur assemblée annuelle à Montréal, les actionnaires de Memotec doivent trancher cet après-midi et choisir entre Gordon, l'agressive firme torontoise qui a lancé une guerre des procurations à l'américaine, et la direction actuelle de Memotec, Bill McKenzie et Eric Baker en tête, tout cela sous l'oeil attentif de BCE, le principal actionnaire de Memotec, contrairement à la passivité, et celui de la Caisse de dépôt, autre actionnaire important. L'enjeu est de taille : un changement de contrôle de Memotec et la scission de la compagnie en deux, la fabrication d'appareils électroniques de communication d'un côté, et, de l'autre, le monopole des communications outremer, le très lucratif — et réglementé — fleuron, Téléglobe.

Avec quelque 15 % des actions de Memotec, la Caisse peut largement influencer sur le cours des événements. Comme les autres actionnaires, elle doit choisir entre les procurations blanches appuyant l'équipe actuelle ou les procurations bleues du belliqueux courtier torontois avec lequel elle a déjà eu maille à partir lors de la saga de Steinberg. Gordon était associée à la société Oxdon qui a lancé une offre publique d'achat sur Steinberg, défiant la Caisse qui a finalement remporté la victoire.

La décision de la Caisse est déterminante : BCE, qui détient quelque 30 % des actions, ne peut voter l'élection d'administrateurs autres que les quatre (sur 13) qui lui sont dévolus. Ce sont les autres actionnaires avec 70 % des droits de vote qui doivent se prononcer; 35 % plus un des vote emportera la décision. Gordon semble détenir l'appui de certains actionnaires institutionnels de Toronto, dont celui du Fonds de retraite des em-

ployés municipaux de l'Ontario, qui détient près de 11 % des titres de Memotec. Ce qui est clair, c'est qu'à défaut de recevoir l'appui de la Caisse, et de recueillir ses quelque 15 % de votes, la tentative de Gordon est vouée à l'échec.

Ce qui vient ajouter un peu de piquant dans l'affaire, c'est que le président de la Caisse Jean-Claude Delorme est l'ex-président de Téléglobe. Bill McKenzie, de Memotec, a été son patron. Un appui de la Caisse à Gordon, advenant une résistance sensible des autres actionnaires devant le coup de force du courtier, pourrait avoir l'heur d'une vendetta personnelle. Il serait surprenant de voir la Caisse trancher seule, d'autant plus que les employés-actionnaires de Memotec semblent appuyer la direction actuelle en raison des possibles mises à pied qu'une nouvelle direction pourrait effectuer.

Autre facteur non négligeable : la bagarre (de rue ?) que mène Gordon, inspirée des chaudes luttes corporatives aux États-Unis, n'est pas rentrée dans les moeurs financières tant à Montréal qu'à Toronto. Il y a quelque chose de peu convenable (*shocking*) à ces parties de bras de fer qui blessent la sensibilité des milieux d'affaires canadiens.

En fait, ce n'est que la deuxième guerre de procurations, ce que les Américains appellent *proxy fights*, à laquelle se livre un courtier au Canada. La première en son genre, qui a réussi par une faible marge, portait sur Sheritt Gordon, un producteur d'engrais et raffineur de métal, et était menée par la firme torontoise Sprott Securities.

Dans le cas de Memotec, Gordon risque fort de connaître une deuxième revers en sol montréalais. Tout comme la première fois avec Steinberg, la Caisse de dépôt a ici un rôle déterminant à jouer. Gordon connaît certes quelques difficultés à implanter au pays un modèle américain de relation entre les dirigeants d'entreprises et les actionnaires, modèle basé sur les conflits ouverts.

La revente des résidences se porte de mieux en mieux

d'après la Presse Canadienne

LE MARCHÉ de la revente de résidences a augmenté substantiellement de 66,2 % dans les principales villes canadiennes en avril par rapport au même mois l'an dernier.

Selon les données de l'Association canadienne de l'immeuble rendues publiques hier, 24 448 maisons ont été revendues en avril contre 14 714 lors du même mois un an plus tôt. C'est presque 10 000 de plus qu'il y a un an.

La baisse des taux d'intérêts fut sans doute l'un des principaux éléments déclencheurs de l'activité. Il y a un an, le taux d'intérêt payé sur une hypothèque d'un an était de 14,25 % alors qu'il se situe maintenant autour de 10,75 %.

Le mois d'avril est le premier mois depuis octobre 1989 au cours duquel un regain significatif des transactions immobilières est enregistré dans les 25 centres urbains ré-

pertoriés par l'Association.

Les principales villes où l'on a enregistré un regain majeur d'activité ont été Vancouver (une hausse de 183,9 %), Toronto (158,2 %) et Ottawa (147,8 %).

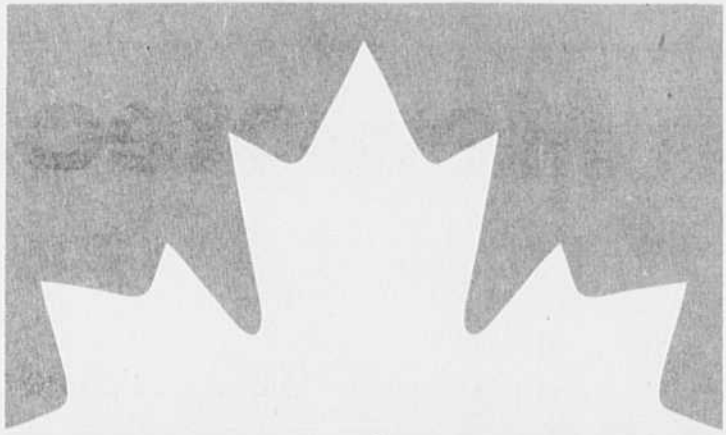
On constatera cependant que cette hausse des transactions fut aussi sans doute stimulée par des baisses de prix puisque dans ces trois centres urbains, le prix moyen des résidences a reculé, quoiqu'il demeure élevé. A Vancouver, par exemple, le prix moyen payé en avril dernier fut de 222 524 \$, soit 7,3 % de moins qu'il y a un an. Même chose à Toronto où le prix moyen est de 242 227 \$, une baisse de 12,6 % sur les prix de l'an dernier.

À Montréal, par contre, les prix payés sont en hausse de 4,4 %. Ils sont en moyenne de 117 720 \$.

Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	1824.76 — 17.37
TSE-300	3444.71 — 17.68
Dow Jones	2865.38 — 21.47
Dollar canadien (US Cents)	87.02 + .16
Or (New York-US\$)	359.90 — .20

(PC)



PETRO-CANADA

«C'est maintenant officiel. La première offre publique d'actions de Petro-Canada est amorcée.»

«C'est ce que j'ai entendu moi aussi. Y a-t-il des restrictions?»

«Comment puis-je obtenir tous les détails?»

«Et si je n'ai pas mon propre courtier inscrit?»

«Le numéro ci-dessous?»

«Je le sais. Selon ce que j'ai entendu, les actions sont offertes à l'ensemble des Canadiens.»

«Oui. Le gouvernement du Canada veut donner à tous les Canadiens l'occasion de devenir actionnaires. C'est pourquoi aucun particulier ne pourra détenir plus de 10 % des actions et que la participation étrangère totale sera limitée à 25 %.»

«Pour obtenir plus de renseignements et te procurer le prospectus provisoire, communique avec ton conseiller en valeurs inscrit.»

«Tu peux téléphoner sans frais à un numéro spécial et parler directement à un courtier inscrit.»

«C'est exact.»



Pour plus de renseignements, communiquez avec votre courtier ou téléphonez au numéro ci-dessous.

1-800-567-3993

Vous pouvez obtenir un prospectus provisoire en écrivant à l'adresse, dans votre province, indiquée ci-dessous :

Burns Fry Limitée	RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.	Wood Gundy Inc.
Richardson Greenshields du Canada Limitée	Corporation Gordon Capital	Nesbitt Thomson Inc.
ScotiaMcLeod Inc.	Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.	Les Valeurs Mobilières Toronto
	Midland Walwyn Capital Inc.	Dominion Inc.
Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan
C.P. 2129, Suc. "A"	C.P. 2828, Suc. "M"	C.P. 4616, Suc. "A"
Vancouver (C.-B.)	Calgary (ALB.)	Regina (SASK.)
V6B 3T5	T2P 4M1	S4P 3Y3
Ontario	Québec	Nouveau-Brunswick
C.P. 8103, Suc. "A"	C.P. 6307	C.P. 8000, Suc. "A"
Toronto (ONT.)	Montréal (QC.)	Saint John (N.-B.)
M5W 1S8	H3C 3L2	E2L 4X7
Nouvelle-Écosse	Terre-Neuve	Yukon
C.P. 9316, Suc. "A"	C.P. 12985, Suc. "A"	C.P. 2828, Suc. "M"
Halifax (N.-É.)	St. John's (T.-N.)	Calgary (ALB.)
B3K 5N5	A1B 3T5	T2P 4M1

Un prospectus provisoire relatif à l'offre d'actions de Petro-Canada a été déposé auprès de la commission des valeurs mobilières ou de l'autorité similaire de chaque province et territoire du Canada. Cependant, il n'est pas encore dans sa forme finale aux fins d'un appel public à l'épargne. Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat, et ces titres ne peuvent être vendus ni faire l'objet d'un engagement dans aucune province ni aucun territoire avant que la commission des valeurs mobilières ou l'autorité similaire de la province ou du territoire en cause n'ait visé le prospectus définitif. Les actions de Petro-Canada n'ont pas été inscrites en vertu de la loi intitulée "Securities Act of 1933" des États-Unis et ne peuvent être offertes ni vendues aux États-Unis sauf en vertu des dispenses applicables des exigences des États-Unis en matière d'inscription.

LA VIE ECONOMIQUE

L'économie de l'ex-RDA montre des signes d'une timide reprise

Yacine Le Forestier
de l'Agence France-Presse

BERLIN — Plus de sept mois après la réunification, l'économie sinistrée de l'ex-RDA montre de premiers signes timides de reprise, mais l'avenir est encore sombre et le chômage, en pleine explosion, décourage la population.

« Nous sommes passés d'une situation catastrophique à une situation très mauvaise », résume un économiste de la Deutsche Bank, Ulrich Schroeder. « On aperçoit à l'Est les premières tâches claires sur un horizon sombre », ajoute-t-il.

Cet optimisme mesuré s'appuie sur mini-boom en Allemagne orientale dans les services et surtout le secteur du bâtiment, moteur traditionnel de relance de l'activité, dans une région où l'état des voies de communication et des logements est déplorable après 40 ans de système planifié.

Les experts font également valoir que les privatisations s'accroissent après avoir longtemps piétiné. Sur plus de 8000 ex-sociétés d'État, près de 1600 ont été cédées au privé. Leurs acquéreurs ont garanti 324 000 emplois et se sont engagés à y investir plus de 55 milliards de DM.

Après plusieurs mois d'attentisme

prudent, les responsables prédisent aujourd'hui une reprise plus prompte que prévu. « Les choses progressent et l'espoir grandit que le déclin dans l'industrie se produise dès cette année », a estimé le vice-président de la Bundesbank, Helmut Schlesinger.

Fin avril dans un rapport commun, les cinq grands instituts de conjoncture allemands ont perçu pour la première fois des lueurs d'espoir à l'Est de l'Elbe, estimant que la situation s'améliorerait nettement en 1992. Ils se sont toutefois bien gardés de dater le moment où sera atteint le fond du gouffre.

« Une hirondelle ne fait pas le printemps », souligne un économiste de l'institut DIW de Berlin, Cord Schartau. Le produit national brut (PNB) de l'ex-RDA devrait en effet enregistrer cette année une baisse spectaculaire de plus de 30 %, laissant la production industrielle à seulement 60 % de son niveau d'avant la chute du Mur de Berlin le 9 novembre 1989, avec des secteurs aux abois comme la chimie.

De même, si les investissements sont globalement en hausse, les investissements productifs restent faibles, les entrepreneurs ouest-allemands considérant davantage l'ex-RDA comme un juteux marché où écouler leurs produits. En outre, les sociétés étrangères rechignent à

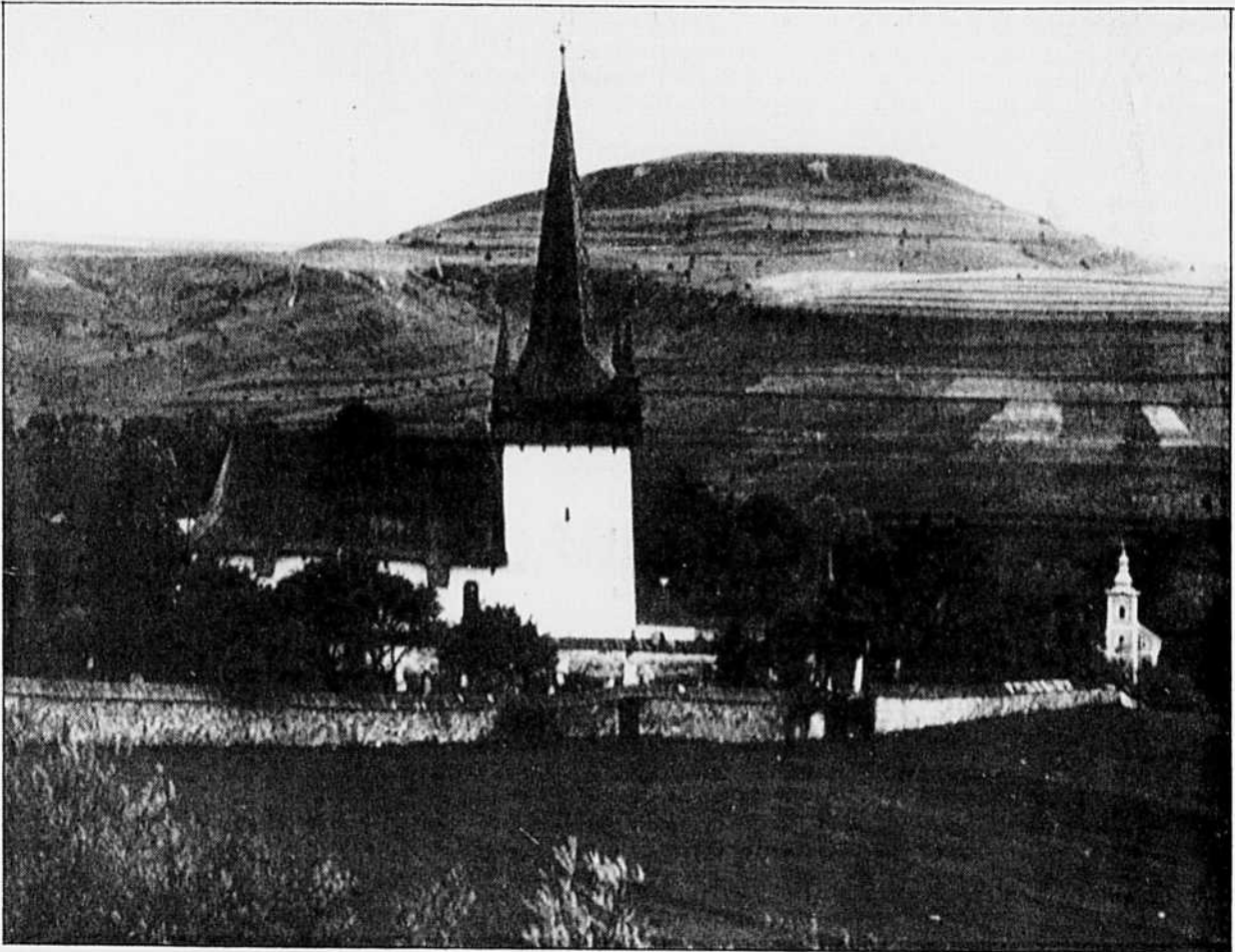
franchir le rubicon.

Le chômage galopant est encore plus préoccupant. 9,5 % de la population active (8,3 millions de personnes) est officiellement sans-emploi, mais c'est en réalité un tiers de celle-ci qui est déjà partiellement ou totalement sans travail.

Et les grandes vagues de départ sont encore à venir cet été dans la fonction publique et certains secteurs clés comme la métallurgie. Des centaines de milliers de personnes y sont artificiellement maintenues « en attente » ou en report de licenciement, à grand renfort de subventions.

Le gouvernement a tablé mardi sur 1,5 millions de chômeurs fin 1991, mais certaines estimations parlent de 4 millions, soit un taux de chômage record de près de 50 %. « Le marché du travail va continuer à se dégrader sérieusement en 1992 et peu être après », pronostique M. Schroeder.

Après 40 années de régime communiste où le travail était obligatoire, cet effondrement suscite une résignation croissante dans la population et nourrit la contestation. Le chancelier Kohl en a fait vendredi dernier l'amère expérience à Halle, une région durement touchée, en recevant une volée d'oeufs pourris.



Une vue bucolique de la campagne roumaine.

PHOTO ARCHIVES

La terre divise les Roumains

Tania Enescu

de l'Agence France-Presse

BUCAREST — Les querelles familiales et de voisinage, qui se terminent parfois dans le sang, se multiplient dans les campagnes roumaines depuis l'adoption d'une nouvelle loi sur la terre, le 22 février dernier.

Cette loi vise à redistribuer aux anciens propriétaires, dans des limites très strictes, les terres avec lesquelles ils étaient entrés — de force — dans les coopératives agricoles de production, un processus qui s'était achevé en 1962.

Depuis mars dernier, pas moins de 10 meurtres et 15 tentatives de meurtre liés à ce processus de redistribution ont été enregistrés dans les campagnes, selon le commandant Ioan Bucur, responsable du bureau de presse de la police roumaine, sans parler des bagarres et agressions de toutes sortes liées à des litiges sur la propriété du sol.

Le 24 mars, la presse roumaine signalait un premier crime dans le département de Vaslui (Moldavie, est). Dumitru Negru, 57 ans, avait été tué pour quelques arpents de vigne par son voisin et ex-camarade d'école Constantin Bostanu.

Le 5 mai, dans le département de

Braïla, dans la même région, Constantina Radu s'est suicidée en se jetant dans la rivière qui traverse son village, à la suite d'une dispute avec des parents sur le morceau de terre qui devait lui revenir, et les exemples se multiplient.

« Les terres sont insuffisantes par rapport au nombre des demandes de restitution », indique le maire de Sacalaz, près de Timisoara (ouest).

Selon la loi, les paysans doivent recevoir les terres comprises dans les coopératives agricoles de production — qui sont démantelées — avec un maximum de 10 hectares par famille anciennement propriétaire. Mais l'État garde plus du tiers de l'ensemble des terres arables du pays, par le biais de sociétés « commerciales » restant sous sa coupe, dans lesquelles les anciens propriétaires pourront contrôler un maximum de dix hectares également, mais sous forme d'actions.

De nombreux conflits concernant la répartition du bétail sont également signalés.

Traditionnellement très attaché à sa terre, le paysan roumain paraît aujourd'hui désorienté. Il veut récupérer celle qui lui appartenait jadis, et ne veut pas entendre parler d'une autre, ni de distribution d'actions. La redistribution des terres se fait lentement, au détriment des semences, et de nombreux paysans ont tendance à se « faire justice » eux-mêmes en s'emparant de terres qui ne leur reviennent pas aux termes de la nouvelle loi, selon de multiples témoignages.

Dans la région de Maramures, qui jouxte l'URSS, au nord de la Rou-

manie, un conflit original oppose les habitants de plusieurs villages à l'administration locale, qui a attribué à d'autres trois de « leurs » pâturages. Plusieurs centaines de ces paysans, pour la plupart des bergers d'origine ukrainienne, se sont massés à la frontière soviétique pour « demander assistance » à leurs voisins du nord. L'affaire est remontée jusqu'à Bucarest, et le président Ion Iliescu a dû dépêcher sur place un de ses conseillers.

Selon le porte-parole du gouvernement, M. Bogdan Baltazar, sur une superficie arable totale de 9,5 millions d'hectares, 4 millions seulement avaient été ensemencés en automne dernier. Les semences de printemps ont considérablement tardé et il arrive souvent de voir dans la campagne des lopins de terre non cultivés, en raison de l'incertitude sur les titres de propriété ou de l'impossibilité de répartir de manière correcte le matériel des anciennes coopératives.

Pourtant, le paysan roumain apparaît généralement très désireux de travailler sa terre. « Je vais la retourner avec les ongles, déclare Ion Marin d'un village près de Giurgiu (sud), mais que je sache qu'elle est à moi. »

En mars, la télévision roumaine avait présenté un reportage peu banal : Calin Florea, paysan d'un village du sud du pays, avait déterré son tracteur caché dans son jardin il y a 30 ans pour qu'il ne soit pas confisqué. « Il s'est bien préservé, je le mettrai au point et je travaillerai mes terres avec », a-t-il dit.

L'Arabie saoudite... emprunte

LONDRES (AFP) — L'Arabie saoudite a contracté un emprunt de 4,5 milliards \$ auprès d'un groupe de 20 banques internationales, son premier emprunt bancaire depuis une vingtaine d'années, a-t-on appris hier à Londres de sources bancaires.

Ce prêt avait été négocié en pleine guerre du Golfe, mais ses termes ont été rendus plus favorables à Ryad au cours des dernières semaines et son montant initial de 3,5 milliards \$ a été relevé.

L'emprunt est remboursable dans trois ans à un taux d'intérêt fixé à trois-huitièmes de point (0,375 %) au-dessus du taux interbancaire britan-

nique, le libor, a-t-on indiqué de sources bancaires.

À l'origine, les banques avaient demandé une marge d'un demi-point au-dessus du libor pour refléter le « risque de guerre » attaché au prêt.

Malgré l'augmentation de sa production pétrolière permise par l'embargo international contre le Koweït et l'Irak puis la guerre du Golfe, l'Arabie Saoudite connaît des besoins financiers importants notamment pour régler son effort de guerre et contribuer à celui des États-Unis, auxquels elle a promis 13,5 milliards \$.

SNC

Avis de dividende

Le conseil d'administration de la société Le Groupe SNC inc. a déclaré un dividende trimestriel de neuf cents (0,09 \$) l'action quant aux actions de catégorie A à droit de vote subalterne en cours et aux actions de catégorie B en cours de la société, payable le 21 juin 1991 aux actionnaires inscrits aux registres de la société à la fermeture des bureaux le 14 juin 1991.

Par ordre du conseil
d'administration
Y. Laverdière
Secrétaire

Montréal (Québec)
Le 6 mai 1991

Le Groupe SNC inc.

Aux actionnaires de Memotec:

Une véritable indépendance

Nous ne sommes pas associés à BCE. Aucun d'entre nous n'a été employé ou conseiller de BCE ou d'une de ses sociétés affiliées.

Nous sommes prêts à agir en toute indépendance à titre d'administrateurs de Memotec; nous travaillerons dans l'intérêt de Memotec, et non de BCE.

Afin de prouver notre indépendance, nous avons fait parvenir la lettre suivante à Memotec :

Messieurs,

Si nous sommes élus administrateurs de Memotec, nous, André Rochette et Anthony C. Gardiner, nous engageons à remettre notre démission en tout temps si la majorité des administrateurs de Memotec autres que ceux de BCE mis en candidature par la direction jugent que nous ne sommes pas indépendants de BCE.

Si je suis élu et deviens président et chef de la direction, je, Robert C. Paterson, entends aider le conseil d'administration à trouver un remplaçant approprié dans les douze mois. Par ailleurs, si la majorité des administrateurs autres que ceux de BCE croient que je n'ai pas agi au mieux des intérêts de Memotec, je remettrai ma démission.

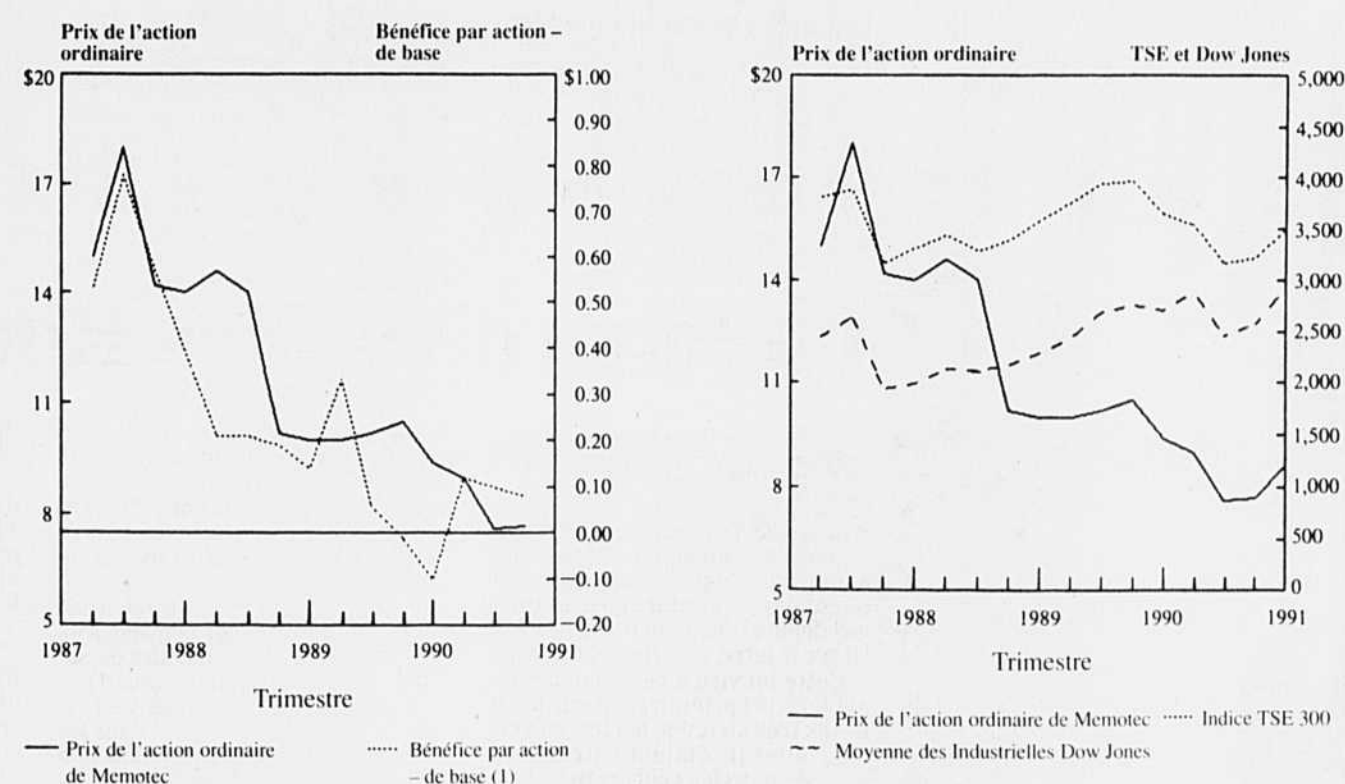
Agréez nos sincères salutations.

*André Rochette
Anthony C. Gardiner
Robert C. Paterson*

Voilà une véritable indépendance à votre service!

La question de Memotec est simple

Voici la courbe du bénéfice par action et du cours des actions de Memotec depuis trois ans.



(1) Le bénéfice de base par action ordinaire est égal au bénéfice net annuel divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation et d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion des actions privilégiées convertibles de Memotec.

Le président de Memotec, William McKenzie, a tenté de répondre à plusieurs des questions posées dans la circulaire que Gordon a fait parvenir aux actionnaires. Quelle que soit son interprétation de l'analyse de Gordon, M. McKenzie ne saurait interpréter le cours des actions de la société, qui reflète directement l'opinion que l'on se fait de Memotec sur le marché.

La valeur des titres des actionnaires a beaucoup diminué au cours des trois années terminées le 31 mars 1991. Durant cette période, le prix des actions ordinaires de Memotec a chuté d'environ 40 % tandis que l'indice TSE 300 et la moyenne des Industrielles Dow Jones progressaient respectivement d'environ 5 % et 45 %. Gordon est d'avis que le rendement médiocre des actions reflète la dégradation de la situation et des résultats financiers de Memotec.

Cela doit cesser

**Envoyez la procuration BLEUE en faveur des candidats de substitution.
Memotec vous appartient. À vous de décider!**

g

Gordon Capital Corporation

Suite 5300, Toronto Dominion Bank Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto, Ontario M5K 1E7 (416) 364-9393

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

La Yougoslavie s'enlise encore plus profondément

Timothy Heritage
de l'Agence Reuter

BELGRADE (Reuter) — En refusant d'élire à sa tête le Croate Stipe Mesic, la présidence collégiale yougoslave a déclenché hier une crise qui menace de nouveau l'unité du pays.

Selon l'agence Tanjug, il a manqué une voix au vice-président, sur les huit que compte l'organe fédéral, pour être élu à la majorité relative.

Outre Stipe Mesic, les représentants des républiques de Slovaquie, de Bosnie-Herzégovine et de Macédoine ont voté pour. La Serbie et les provinces autonomes du Kosovo et de la Voïvodine, qui font partie de son territoire, ont voté contre. Le Monténégro s'est abstenu.

Stipe Mesic était l'unique candi-

dat. Il devait remplacer, en vertu du système de rotation annuelle de la plus haute instance de l'État, le Serbe Borisav Jovic.

Il avait déclaré mardi que la Croatie ferait sécession si sa candidature était rejetée.

« Nous aurons un nouveau tour de scrutin. Si les résultats sont les mêmes, je pense que la désintégration de toutes les républiques yougoslaves débutera et c'est exactement ce que veut la Serbie », a-t-il dit.

La Serbie, qui prône le renforcement des structures centrales de l'État yougoslave, s'est opposée à l'élection du représentant croate, dont la république est favorable à la création d'une confédération d'États souverains.

À partir du moment où les deux mandats du président et du vice-président sont arrivés à expiration, nous

n'avons plus ni président, ni vice-président », a déclaré Borisav Jovic aux membres de la présidence.

Si le poste de président est laissé vacant après hier minuit, heure constitutionnelle d'entrée en fonction, l'Armée yougoslave n'aura plus de commandant suprême.

En mars dernier, l'armée avait déclaré qu'elle agirait en toute indépendance en cas de menace de guerre civile.

« Cela montre ce que nous essayons de prouver depuis longtemps », a dit un haut responsable croate. « Ce n'est pas nous qui tentons de détruire la Yougoslavie. Ce sont ceux qui bloquent tout processus de décision légal et constitutionnel ».

S'il avait été élu président, Stipe Mesic serait devenu, à 57 ans, le pre-

mier chef de l'État yougoslave non communiste.

« Si je ne suis pas élu demain (hier), cela provoquera une crise constitutionnelle et des solutions contraires à la constitution seront appliquées », avait-il déclaré mardi au cours d'une conférence de presse.

« Dans ce cas-là, avait-il ajouté, la Croatie agira de la seule façon possible, en se séparant de la Yougoslavie ».

Selon un haut responsable croate, la présidence a proposé à Stipe Mesic d'être président par intérim, mais il a refusé.

Le Parlement yougoslave a convoqué pour jeudi une séance extraordinaire pour tenter de dénouer la crise.

Une réunion des présidents des six républiques, prévue pour aujourd'hui en Bosnie-Herzégovine, a été an-

nulée si la présidence fédérale poursuit ses discussions.

En mars dernier, Borisav Jovic avait démissionné temporairement de son poste de président, après avoir tenté en vain d'obtenir des mesures d'urgence pour rétablir l'ordre à Belgrade, en proie à une vague de manifestations anti-communistes.

En Croatie, les violences entre Croates et minorité serbe se sont encore poursuivies mercredi.

Selon Tanjug, une quarantaine d'hommes armés ont attaqué un centre d'entraînement de la police dans le village d'Erdut, dans l'est de la république. Une fusillade a eu lieu, mais n'a fait aucune victime.

Ces trois dernières semaines, au moins 19 personnes sont mortes dans les affrontements inter-ethniques en Croatie.



Stipe Mesic



Le chef du Parti communiste chinois, Jiang Zemin, a rencontré, hier, peu après son arrivée à Moscou, le président Mikhaïl Gorbatchev. Il s'agit de la première visite d'un chef politique chinois en URSS depuis 1957.

L'URSS et la Chine misent sur le pragmatisme

Pierre Glachant

de l'Agence France Presse

MOSCOU (AFP) — L'URSS et la Chine, avec la visite officielle du secrétaire-général du Parti Communiste chinois, Jiang Zemin, arrivé hier à Moscou, misent avant tout sur le pragmatisme et entendent donner un contenu concret au rapprochement historique scellé lors de la visite de Mikhaïl Gorbatchev à Pékin en mai 1989.

Les réserves d'ordre idéologique constatées entre Moscou et Pékin sont considérées comme mineures et ne doivent pas entraver le développement des relations bilatérales.

La visite de cinq jours en URSS de Jiang Zemin, dont trois jours pour la partie officielle, est la première d'un responsable du Parti Communiste chinois depuis celle de Mao Tsé-toung à Moscou en 1957.

Le séjour de Mikhaïl Gorbatchev à Pékin, fortement perturbé par les manifestations étudiantes du « printemps de Pékin », avait permis de tirer un trait sur 30 ans de brouille en-

tre les deux géants du monde communiste.

Moscou et Pékin semblent désormais déterminés à développer leurs relations et préfèrent mettre de côté leurs réserves mutuelles suscitées par les réformes en cours dans les deux pays, estiment les observateurs. Ces réserves sont toutefois persistantes.

Les relations bilatérales depuis mai 1989 se sont d'ailleurs développées et diversifiées. Les pourparlers frontaliers, qui achoppaient depuis plusieurs années, ont marqué des progrès réels, surtout sur la partie orientale. La frontière sino-soviétique, avec 7300 kilomètres, est la plus longue du monde. Jiang Zemin a indiqué avant son départ de Pékin qu'un accord pourrait être signé entre les deux pays sur leur frontière orientale.

Le vice-ministre soviétique des Affaires étrangères Igor Rogatchev, interrogé par l'agence TASS, a relevé avec satisfaction le développement des relations économiques bilatérales ces deux dernières années.

Igor Rogatchev, spécialiste de l'Asie au ministère soviétique des Affaires étrangères, s'est également déclaré convaincu que la visite de Jiang Zemin permettra de donner une nouvelle impulsion aux discussions frontalières, ainsi qu'aux mesures de réduction des forces armées de chaque côté de la frontière.

Le diplomate a relevé également la nécessité de développer les échanges commerciaux qui ont atteint 3 milliards de roubles (1,8 milliard \$) en 1990.

« L'URSS a constamment pensé que Taiwan constitue une partie inséparable de la Chine, et constituait l'une des provinces chinoises », a enfin déclaré le vice-ministre soviétique.

Mais les changements en cours en Chine et en URSS seront bien évidemment évoqués. Selon un responsable du département international du Comité Central du Parti Communiste soviétique, Andreï Denissov, cité par Interfax, « les camarades chinois ont des sentiments ambivalents » à l'égard de la perestroïka. « Les camarades chinois souli-

gnent que la stabilité est d'une importance vitale. La stabilité est la clé de tout, y compris les réformes économiques et ses succès, le développement national, l'amélioration des conditions de vie. C'est dans ce sens qu'ils n'approuvent pas totalement la progression des mesures entreprises par l'Union Soviétique ».

Andreï Denissov a toutefois écarté la possibilité de querelles d'ordre idéologique entre les deux pays: « Nous avons déjà commis cette erreur » et il n'est pas question de « sacrifier » la normalisation des relations entre les deux pays, a-t-il déclaré.

Jiang Zemin devait être reçu peu après son arrivée par le président Gorbatchev, qui a offert un dîner hier soir en son honneur.

Une deuxième série d'entretiens est prévue pour aujourd'hui, avant la signature de plusieurs documents.

Le secrétaire général du Parti Communiste chinois donnera enfin une conférence de presse demain, avant de gagner Leningrad pour deux jours.

L'Union soviétique renoue avec le Proche-Orient

Pierre Taillefer

de l'Agence France-Presse

MOSCOU (AFP) — Alexandre Bessmertnykh, le ministre soviétique des Affaires étrangères, vient d'achever une tournée au Proche-Orient dont la première conséquence est d'avoir conforté le rôle de l'Union soviétique comme partenaire incontournable dans un processus de règlement de paix dans cette région, notent les observateurs à Moscou.

« Malheureusement les résultats des négociations du ministre soviétique ainsi que celles du secrétaire d'État James Baker, malgré le ton optimiste de leurs propos, ne donnent pas la possibilité de parler d'un

succès total et les perspectives d'une conférence restent toujours vagues », écrivaient hier les *Izvestia*.

Cette première tournée au Proche-Orient d'un nouveau ministre, peu familier de ces problèmes, aura été marquée par deux « premières » : une visite en Israël, la première d'un chef de la diplomatie soviétique depuis la création de cet État en 1948, et une étape en Arabie saoudite, huit mois après le rétablissement de relations diplomatiques après un demi-siècle de rupture.

M. Bessmertnykh n'a fait que confirmer les tendances actuelles de la diplomatie soviétique dans la région, marquée par un rapprochement à petits pas avec Israël, une percée

dans le Golfe et le maintien de liens privilégiés avec la Syrie, relèvent les observateurs.

Diplomate de carrière, le nouveau ministre, au style plus orthodoxe que son prédécesseur Edouard Chevardnadze, s'est montré particulièrement réservé à chacune de ses étapes, notamment en Israël dont les espoirs d'une reprise immédiate des relations diplomatiques rompues en 1967 par Moscou ont été déçus.

M. Bessmertnykh s'est limité à annoncer comme « très proche » le plein rétablissement de ces relations, l'URSS ne mettant plus comme préalable l'acceptation par Israël du principe de la conférence. Le premier ministre Yitzhak Shamir exige toujours cependant que Moscou rétablisse ces relations pour disposer d'un siège à la conférence, ce qui fait dire aux *Izvestia* que « malheureusement le gouvernement israélien n'a pas facilité la tâche des Soviétiques ».

Le ministre a pu rassurer le gouvernement israélien sur la poursuite de l'émigration des juifs d'URSS, re-

fusant d'en faire un moyen de pression sur l'État hébreu comme le lui ont demandé plusieurs de ses interlocuteurs arabes.

Moscou se félicite de ce dialogue au plus haut niveau, qui comble un vide important. Le porte-parole de la présidence, Vitaly Ignatenko, a ainsi relevé mardi que la politique soviétique avait acquis une dimension multiple qui lui faisait défaut. « Un potentiel jusqu'ici inutilisé a commencé à fonctionner, je pense que c'est un résultat très important », a-t-il déclaré devant la presse.

Érigée en coparrain d'une conférence de paix par les États-Unis, l'Union soviétique, confirmée comme grande puissance par le président George Bush en septembre à Helsinki, avait joué un rôle marginal pendant la guerre du Golfe. Aujourd'hui, après avoir été reçu par le roi Fahd, d'Arabie saoudite, et avoir rencontré le chef de l'OLP à Genève mardi, M. Bessmertnykh peut se prévaloir d'être le seul à avoir dialogué directement avec toutes les parties au conflit israélo-arabe.



L'ARGENT
NE POUSSE PAS DANS LES ARBRES

DONNEZ

À LA FONDATION QUÉBÉCOISE
EN ENVIRONNEMENT

1 800 361-2503

Campagne de financement 1991

☐ Je donne un montant de _____ \$
dans le cadre de la présente campagne de financement.

ET/OU ☐ Je donne un montant de 25 \$.
Grâce à cette contribution, je deviens **ami(e) de la Fondation québécoise en environnement** et recevrai *L'Environnement*, un bulletin d'information publié quatre fois l'an.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Reçu :

oui ☐

non ☐

Fondation québécoise en environnement
864, rue Sainte-Catherine Est, 2^e étage
Montréal (Québec) H2L 2E3

No d'enregistrement : 0765999-59 08

INVESTISSEZ DANS DE BONNES ACTIONS

URGENT BESOIN D'ARGENT

CAMPAGNE DE
FINANCEMENT 1991



La Société canadienne
de la Croix-Rouge

Division
du Québec

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE



Des enfants kurdes fouillent dans les déchets laissés sur le terrain d'un camp de réfugiés pour tenter de trouver à manger. Des dizaines de milliers de Kurdes s'y trouvaient il y a encore quelques jours.

Des milliers d'Irakiens cherchent à quitter le pays

BAGDAD (Reuter) — Des milliers d'Irakiens ont fait la queue sous bonne garde hier pour obtenir passeports ou visas de sortie une semaine après la levée partielle par Saddam Hussein de l'interdiction des voyages.

« C'est un souffle de liberté », a déclaré un homme d'une cinquantaine d'années au bureau central des passeports à Bagdad. « Du côté irakien, le service a été rapide. Il s'agit maintenant d'obtenir un visa pour vos pays », a déclaré le candidat au

voyage, qui désire se rendre en Grande-Bretagne pour voir sa fille.

Interdits à la plupart des Irakiens en 1982, lors de la guerre avec l'Iran, les voyages à l'étranger avaient été de nouveau autorisés l'an dernier avant d'être une nouvelle fois interdits peu après l'invasion du Koweït, le 2 août.

Malgré l'interdiction d'exporter des devises étrangères, des centaines de personnes ont fait la queue dans les bureaux des passeports de Bagdad, où les files d'attente étaient

étroitement surveillées par des soldats, des policiers, et des officiers en civil.

La plupart des personnes interrogées projettent de se rendre en vacances en Jordanie, pays accessible par la route, où le dinar irakien est convertible, et pour lequel un visa de sortie n'est pas nécessaire.

À la gare routière de Bagdad, un groupe de quarante personnes a emprunté un car à air conditionné pour la Jordanie.

La route d'Amman est à présent la seule voie de sortie, la compagnie aérienne Iraqi Airways n'ayant pas repris son service, interrompu à la veille du déclenchement de la guerre le 17 janvier.

D'autres veulent se rendre en Europe, où il comptent sur parents et amis pour se procurer les devises étrangères que le gouvernement de Bagdad refuse de laisser sortir.

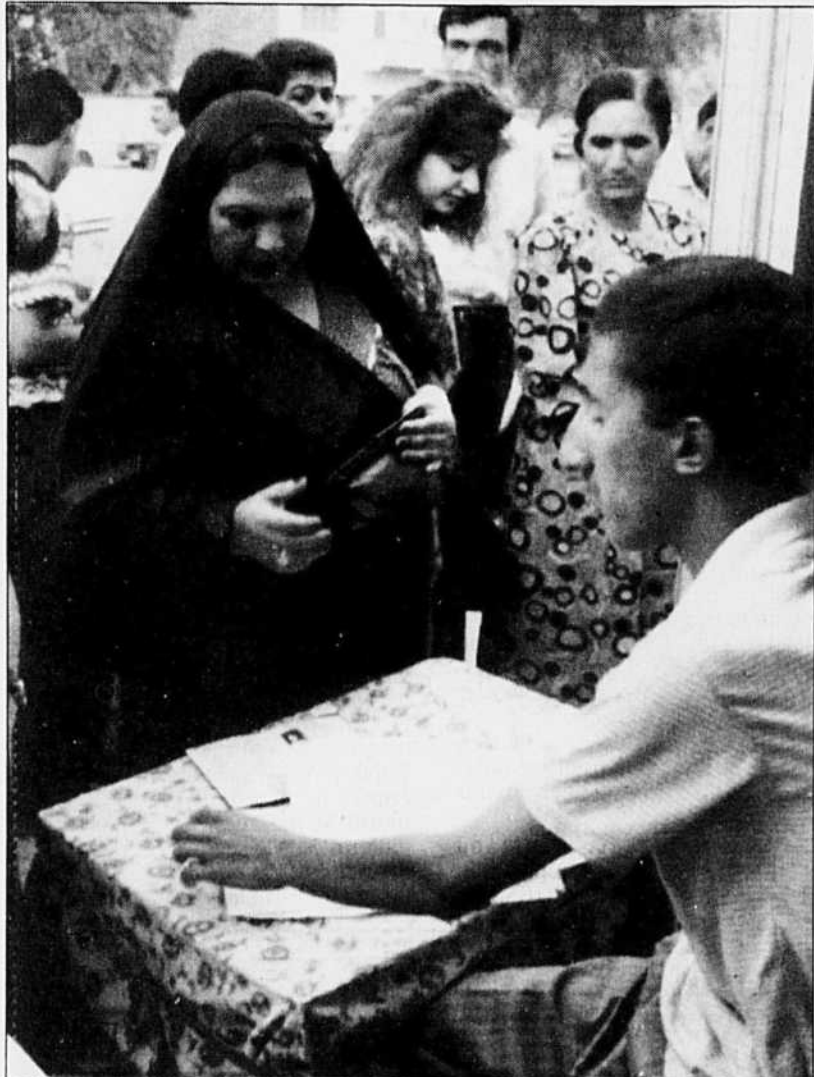
« Je veux aller en Hongrie pour voir mon oncle », a déclaré Ahmed Nouri, un ingénieur d'une trentaine d'années. « Je veux voir le monde. Nous avons eu des ennuis, mais maintenant c'est fini ».

Un grand nombre de chrétiens, qui représentent cinq pc de la population, déclarent en privé vouloir quitter l'Irak définitivement. Ils disent rencontrer l'hostilité de la population, qui les assimile à « l'Occident chrétien », ennemi de l'Irak pendant le conflit du Golfe.

En plus de l'interdiction d'exporter des devises, les hommes de 18 à 41 ans en état de servir dans les forces armées ne pourront quitter le pays. Les fonctionnaires devront obtenir l'autorisation de leur administration.

Par ailleurs, l'Irak et l'ONU discutent actuellement à Bagdad de l'envoi de 400 à 500 agents de sécurité chargés de la surveillance et de la protection des camps de réfugiés kurdes, a-t-on appris hier de sources diplomatiques.

Le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, s'est encore montré prudent sur les perspectives d'un accord entre Bagdad et l'ONU qui permettrait de faciliter à la fois le retour des Kurdes dans leurs foyers et le retrait des troupes étrangères, notamment américaines, ont indiqué ces sources.



Une Irakienne vient de se procurer un passeport afin de pouvoir quitter le pays.

Les Sri Lankais réapprennent à parler

Clément Trudel

LES CITOYENS du Sri Lanka étaient en « état de choc » depuis quelques années. Violence et terreur, causées par la guerre civile en cours, provoquaient une « sorte de paralysie ». Mais ils réapprennent à parler, à s'élever contre les exactions du L.T.E.E (Tigres pour la libération de l'Eelam Tamoul), ou par les forces gouvernementales elles-mêmes. On a pu ainsi voir le L.T.E.E menacer de mort ceux qui écoutaient la radio et lisaient la presse; des menaces identiques pouvaient être proférées, peu après, par les forces sri-lankaises qui incitaient les gens à écouter et à lire radio et journaux, tous contrôlés par le gouvernement de R. Premadasa.

Le Nord du Sri Lanka n'a pour l'instant pas d'administration civile, l'électricité y est rare, l'approvisionnement en vivres et en médicaments problématique. Une ambulance de Médecins Sans Frontières a même été attaquée par l'armée, qui a par la suite présenté ses excuses, mais MSF s'est replié sur Colombo. Pour les gens qui veulent se déplacer de Jaffna à Colombo, le L.T.E.E émet un laissez-passer qui coûte 1000 roupies (plus de 26 \$ Can).

Il est urgent que gouvernement et L.T.E.E négocient, pense Sunila Abeysekera, ancienne actrice fort active dans la défense des droits humains au Sri Lanka. Elle anime, avec des femmes journalistes, écrivains, ou artistes, le mouvement Women and Media qui, depuis 1984, a

suscité la création de beaucoup d'ateliers de théâtre de femmes et fait campagne contre le harcèlement sexuel et la violence faite aux femmes. Elle milite aussi au Women's Front, organisme qui entend faire la lumière sur les disparus. (Des observateurs du Parlement Européen établissent à 60 000 le nombre de disparus et de tués, entre juillet 1987 et juin 1989). Une amorce de négociations déjà tentée par ces deux adversaires, après le retrait des forces armées indiennes en 1989, n'était « pas très sérieuse »; les deux parties fourbissaient plutôt leur arsenal.

La majorité cingalaïse (76 % de la population) se trouve à un croisement, pense Mme Abeysekera; elle est « fatiguée et suffisamment punie » par cette guerre où des dizaines de milliers de personnes « meurent sans vrai motif ». Il est sans doute possible d'amener la majorité cingalaïse, dans le contexte présent, à une discussion en profondeur sur une plus grande autonomie pour les Tamouls (du Nord) et sur un régime « fédéral ».

Pourquoi maintenant? Le gouvernement Premadasa est fort sensible au thermomètre de l'opinion internationale. Il réagit maintenant avec prudence, ne voulant pas se faire officiellement condamner à Genève pour violations flagrantes des droits humains. Pour la première fois depuis dix ans, en mars, Amnistie Internationale a été autorisée à envoyer une mission enquêter sur les « disparitions » et les exécutions

sommaires.

La Commission des droits humains de l'ONU, était en session en février à Genève. Mme Abeysekera s'y trouvait. Ce fut le moment choisi pour un ralliement monstre à Colombo. 15 000 personnes ont crié leur désir de voir respecter les droits humains (une telle foule de manifestants ne s'était pas vue depuis cinq ans au pays).

La triste réalité, c'est que depuis 10 mois « il y a eu plus de victimes de la guerre » que dans les cinq années précédentes et que, de plus en plus, c'est « par l'État lui-même que les citoyens se sentent menacés ».

Que peuvent donc faire des pays comme le Canada? Mme Abeysekera fait état d'un comité de solidarité Canada-Sri Lanka (Toronto) qui doit, fin juin, planifier la production d'un document sur la nécessité de s'occuper des problèmes de centaines de milliers de personnes déplacées par le conflit; ce serait là un bon pas vers une compréhension plus réaliste des enjeux. Elle déplore que le consortium d'aide au Sri Lanka (formé de pays de l'Europe de l'Ouest, du Canada, des États-Unis et du Japon), continue, malgré un dossier accablant sur la violation des droits humains, d'acheminer tant d'argent au gouvernement Premadasa. Sa suggestion est que le Canada fasse pression pour qu'on tienne davantage compte des droits humains et qu'une partie de l'aide soit versée à des ONG plutôt qu'au gouvernement de Colombo.

Le Liban veut signer un traité de coopération avec la Syrie

BEYROUTH (AFP) — Le gouvernement libanais s'est réuni hier en fin d'après-midi pour adopter un projet de traité régissant « les relations privilégiées » avec la Syrie, qui fait craindre au camp chrétien la mise du pays sous tutelle politique syrienne.

Officiellement, ce traité « de fraternité, de coopération et de coordination » s'inscrit dans le cadre de l'application de l'accord de paix interlibanais de Taïf, qui prévoit l'établissement de « relations privilégiées » avec Damas.

Jusqu'à présent, rien de précis n'a filtré sur ce traité. Toutefois, selon des sources politiques très bien informées, il établit, dans l'une de ses moutures les plus récentes, un alignement quasi-complet de la politique étrangère du Liban sur son voisin syrien et stipule une étroite coordination dans les domaines économique, militaire et de sécurité.

Selon les mêmes sources, cet alignement serait concrétisé au travers de plusieurs instances mixtes: un Conseil suprême, dirigé par les présidents des deux pays, aurait ainsi pour charge de définir les grandes lignes de la politique générale, qui serait exécutée par plusieurs comités mixtes.

Sur le plan de la politique étrangère, un Comité des relations extérieures, formé des ministres des Affaires étrangères des deux pays, aurait notamment pour tâche de coordonner la politique des deux États dans leurs relations avec tous les autres pays.

Enfin, précise-t-on de source très bien informée, cette mouture du projet prévoit que les deux États abolissent les lois et textes qui seraient en contradiction avec les clauses du traité.

Le camp chrétien, qui a accepté le principe des « relations privilégiées » malgré un sentiment anti-syrien très vif, demande jusqu'ici que l'adoption du traité soit retardée, jusqu'à ce que le Liban « recouvre sa souveraineté », ce qui lui permettrait de traiter « d'égal à égal » avec Damas et d'aboutir à un texte plus nuancé, selon des sources chrétiennes informées.

Le bureau politique du parti Katab (Phalanges, principal parti politique chrétien), s'est réuni à deux reprises mardi et hier. Son représentant au gouvernement, M. Georges Saadé, doit exposer ses réserves sur un projet jugé « trop lourd » et imposant « l'hégémonie de la Syrie, par le caractère exécutoire des décisions », a-t-on indiqué de source proche de cette formation.

« Le camp chrétien sort d'une lon-

gue guerre, notamment avec la Syrie et n'est pas encore prêt à digérer un tel accord. Nous sommes d'accord avec le principe des relations privilégiées, mais le projet actuel n'est pas mûr, ni dans la forme, ni dans le contenu », ont ajouté ces sources.

Déjà, une première mouture du traité élaboré par une commission ministérielle libanaise en concertation avec Damas, avait été jugée inacceptable par certains ministres maronites, qui avaient notamment refusé les termes de « complémentarité économique » et « d'unification des points de vue politiques ».

Apparemment, Damas a accepté ces réserves, mais fait le forcing afin d'institutionnaliser au plus vite les

« relations privilégiées », pour lesquelles l'accord de Taïf ne prévoyait pas de délai précis. Samedi, le vice-président syrien Abdel Halim Khad dam s'est rendu à Beyrouth pour y rencontrer les principaux responsa-

bles. Contrairement au camp chrétien, les dirigeants musulmans se sont tous prononcés pour une adoption rapide du projet. Le traité « comporte explicitement, pour la première fois, une reconnaissance du Liban », a ainsi estimé le ministre du Commerce Marwan Hamadé, proche du chef druze Walid Joumblatt, soulignant qu'il n'y a jamais eu d'échange d'ambassadeurs entre la Syrie et le Liban.

Major sauve les pourparlers sur l'Irlande du Nord

BELFAST (Reuter) — Le premier ministre britannique John Major a sauvé hier les pourparlers sur l'avenir politique de l'Irlande du Nord en persuadant les dirigeants unionistes protestants d'accepter un compromis autorisant la tenue des premières séances de discussions la semaine prochaine.

Après avoir assisté à la rencontre entre le chef du gouvernement et les dirigeants unionistes, le ministre de l'Irlande du Nord, Peter Brook, a déclaré: « Puisque tout le monde est satisfait, nous continuons ».

Il ajouta qu'il consulterait le gouvernement du Dublin et les autres partis politiques d'Irlande du Nord avant lundi, date de l'ouverture des premières discussions qui réuniront quatre des partis politiques d'Irlande du Nord pour tenter de mettre fin à 17 ans de gouvernement direct de Londres.

« Nous entamerons lundi les séances plénières », a-t-il ajouté dans une interview télévisée.

Devant le 10, Downing Street, le pasteur protestant Ian Paisley et le dirigeant unioniste James Molyneux ont jugé encourageantes les discussions avec John Major et ont déclaré qu'ils assisteraient lundi à la première séance de discussion à Belfast.

Mais pour la seconde phase des discussions, à laquelle est convié le gouvernement de Dublin, les questions du lieu de la réunion et de la nomination d'un président indépendant restent à préciser, ont-ils dit, en ajou-

tant qu'ils souhaitaient le succès des discussions.

John Major a invité les dirigeants unionistes à « étendre les limites de leur tolérance pour tenter d'aboutir à un règlement qui sauvera » les discussions de l'échec, a-t-on déclaré de source proche du gouvernement. Si le processus de paix échouait, cela « ouvrirait la porte à la violence », a-t-il averti.

Peter Brooke a proposé une solution de compromis qui prévoit que les discussions débutent à Londres, se poursuivent en Irlande du Nord et s'achèvent à Dublin.

Il a souligné mardi qu'en cas de rejet de sa proposition, il ne voyait plus aucun avenir pour le processus de paix qu'il a mis 15 mois à mettre en place.

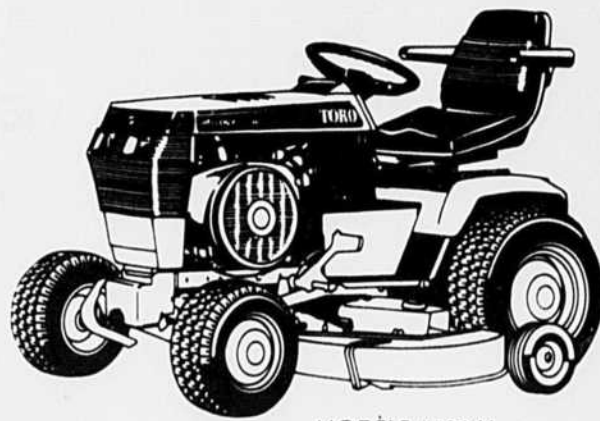
Le Parti travailliste, le parti Social-démocrate et le Parti de l'Alliance semblent prêts à accepter cette solution. Le Sinn Féin, aile politique de l'Armée républicaine irlandaise (IRA), a été exclu des négociations.

Les unionistes protestants ont pour leur part fait valoir qu'ils ne pouvaient pas négocier avec le gouvernement de Dublin sur le sol irlandais tant que la république d'Irlande n'aurait pas fait disparaître de sa constitution ses revendications territoriales sur l'Irlande du Nord.

Mais selon Peter Brooke, ils sont désormais prêts « en principe » à travailler sur la base du compromis qu'il a présenté.

AUCUN PAIEMENT, AUCUN INTÉRÊT AVANT LE 12 AOÛT 1991*

*achats entre le 18 avril et le 18 mai 1991.



MODÈLE #520-H

- Plan de financement
- Facteur qualité/prix
- Démarrage garanti pendant 5 ans**
- Carte de crédit Toro
- Plusieurs modèles de tondeuses et tracteurs
- Réseau de concessionnaires établi

MODÈLE
Tondeuse
à siège
pour aussi
peu que: **8-25**
\$1,729⁹⁵

**DÉMARRAGE
GARANTI
5 ANS**

**sur tous les modèles 2
temps & 4 temps à
soupapes en tête

Carte
D or
Toro
Gold
Card
53205 1599 18400

*CRÉDIT INSTANTANÉ
POUR LES CLIENTS
QUALIFIÉS
*sur approbation du crédit

TORO

Ne vous êtes-
vous pas privé
d'une TORO*
trop longtemps?

**Équipements
Paul Lavigne**
3095, Desormeaux
Montréal
Tél.: 351-6004

A. Jean Enr.
115, King Georges
Longueuil
Tél.: 468-6837

Maison Bertoldi
1860, Amherst
Montréal
Tél.: 525-1410

**Claude Ste-Marie
Sport Inc.**
5250, Chemin Chambly
St-Hubert
Tél.: 678-4700

ÉDITORIAL

Considérant la dernière chance

À QUELQUES « considérants » près, le projet de loi préférendaire que vient de déposer le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Gil Rémillard, est la copie conforme du rapport de la Commission d'étude sur l'avenir du Québec (Bélanger-Campeau). Mais ces petits bricolages de préambule suffisent à faire basculer l'économie d'ensemble du projet dans la mouvance fédéraliste, plutôt que souverainiste, alors que la Commission refusait de choisir entre les deux options. Le Canada aura donc sa « dernière chance », et le grand jeu du chef du gouvernement, M. Bourassa, devient plus limpide, comme il se devait.

Mot à mot, des virgules aux dates, le gouvernement reprend l'ultimatum référendaire de la Commission Bélanger-Campeau, y compris sa solennelle entrée en matière. L'article premier du projet de loi affirme net que « le gouvernement du Québec tient un référendum sur la souveraineté du Québec entre le 8 juin et le 22 juin 1992 ou entre le 12 octobre et le 26 octobre 1992 ». Il obéit aussi à la lettre de la résolution finale du rapport, qui prévoyait la création de deux commissions parlementaires, l'une qui doit étudier et analyser « toute question relative à l'accèsion du Québec à la pleine souveraineté », l'autre qui doit examiner « toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle » en provenance du reste du Canada.

Messieurs Rémillard et Bourassa ont cependant intégré au projet quelques incises qui reprennent les précisions dont l'opposition péquiste s'était fort scandalisée aux dernières heures de la saga Bélanger-Campeau. Ils rappellent que le gouvernement actuel est maître du jeu, qu'il conserve « sa pleine faculté d'initiative et d'appréciation des mesures favorisant le meilleur intérêt du Québec », autrement dit que rien ne l'engage à tenir forcément ce référendum. Ils soulignent aussi que l'Assemblée nationale demeure libre de décider de la question référendaire, et il faut donc comprendre qu'on pourrait consulter le peuple sur d'éventuelles « offres de partenariat constitutionnel » plutôt que sur la souveraineté. Enfin le « considérant » qui encadre le travail des futures commissions est formulé de façon à refroidir les ardeurs souverainistes ; il se pourrait qu'on y étudie moins les modes d'accès à la souveraineté que les obstacles sur la route de la souveraineté. On verra en effet à ce que le citoyen comprenne la « juste définition de la souveraineté et de ses implications politiques, économiques, sociales et culturelles ».

Ces ordres de marche en choqueront plusieurs qui voyaient dans ce projet de loi et dans ces commissions la suite de l'alliance sacrée dont ils se permettaient de rêver en fêtant le deuil des ac-

cords du lac Meech. Jusqu'au dépôt du projet de loi, hier, l'opposition officielle réclamait d'ailleurs qu'on suspende les règles habituelles de formation des commissions parlementaires, pour permettre une représentation égale des deux tendances. Le gouvernement résiste absolument. Il ne donne même pas de vice-présidence des commissions à un député péquiste, contrairement à la coutume, et il refuse de renoncer à sa majorité, qui restera écrasante : onze des seize membres de chacune des commissions seront des libéraux, dont le premier ministre et le ministre des Affaires constitutionnelles. Le Parti québécois et son chef disposeront de quatre voix, et le Parti Égalité d'une seule. La Commission Bélanger-Campeau avait évité de traiter de cette mathématique,

M. Bourassa s'assure l'avantage du terrain, qui est aussi un marécage

elle a remis ainsi le contrôle du processus aux forces fédéralistes. On voit mal, d'ailleurs, comment il aurait pu en être autrement. Moyen extraordinaire d'exploration des options québécoises après l'échec canadien de juin 1990, la commission parlementaire élargie a fait son oeuvre et l'Assemblée nationale reprend son droit. Le PQ ne peut réclamer de faire comme si l'n'avait pas perdu les dernières élections.

À cet avantage naturel, dont on peut présumer qu'il l'exploitera pleinement, le premier ministre ajoutera une interprétation déjà créatrice de ce qu'est une « offre de partenariat constitutionnel ». On se souvient que le rapport Bélanger-Campeau, en mal de flou artistique pour préserver son semblant de consensus, exigeait de ces offres qu'elles « lient formellement le gouvernement du Canada et les autres provinces ». Pendant quelque temps, on a cru que les offres devaient faire l'objet d'une résolution des législatures provinciales et fédérale, pour pouvoir être prises en considération au Québec.

C'était beaucoup demander, et Québec ne le demande plus. Depuis qu'Ottawa se débat dans un échecancier-guépier, on est devenu accommodant. Il semble bien que la commission parlementaire préposée aux offres ne sera pas au chômage pendant les longs mois de l'hiver 1991-1992. Elle pourrait être saisie de la proposition fédérale dont un comité mixte Sénat-Communes se fera le messager en septembre. Toute seule

comme ça, même orpheline de l'approbation des provinces, le comité voudra la considérer. Jusqu'au printemps où la réflexion s'accéléra si jamais Ottawa parvient à signoler, après consultation et approbation de tout ce qui bouge au Canada, une proposition constitutionnelle qui rallie tout ce qui vote. L'approbation des législatures, fait-on valoir à Québec, n'est pas absolument nécessaire, elle ne donne aucune certitude, puisque les parlements peuvent renier leur parole comme on l'a vu l'an dernier à Terre-Neuve. Un simple accord personnel des premiers ministres, selon le modèle de 1987 au lac Meech, paraît donc suffire à M. Bourassa pour qu'il y voie un engagement « formel » d'Ottawa et des provinces.

Les choses se clarifient, tant mieux. Le Parti québécois et ses amis souverainistes du Mouvement Québec 1992 feraient bien de cesser d'imaginer M. Bourassa sous les traits de la Liberté guidant le peuple hors de ses liens canadiens. Selon sa logique, son mandat, et son inclination naturelle, le premier ministre s'active à donner la meilleure chance possible au fédéralisme, même si sa marge de manoeuvre rétrécit chaque jour un peu plus, et si ce projet de loi l'encarcane. Le souverainisme redevient donc un projet d'opposition, parlementaire et extra-parlementaire, qui ne doit compter que sur ses propres moyens et cesser de penser qu'il obtiendra par la voie indirecte ce qu'il n'a pu obtenir directement jusqu'à maintenant. La mobilisation référendaire, qui s'organise déjà, sera plus convaincante qu'une tentative procédurière de modifier les règles des commissions parlementaires.

Tout compte fait, on verra d'ailleurs que le camp fédéraliste a peut-être l'avantage du terrain légal, mais qu'il s'agit aussi d'un marécage. La montagne de conditions que doivent réunir le Canada et le Québec pour s'entendre d'ici trois courtes saisons défie l'entendement. Une fois le projet de loi voté à l'Assemblée nationale, on cessera de s'intéresser à la mécanique pour reprendre une discussion de fond où les divergences se sont encore creusées depuis les déchirements de l'an dernier. Quiconque en doute n'a qu'à se procurer la première mouture de la nouvelle génération de documents constitutionnels d'après-Meech, le rapport de M. Melvin Smith, principal conseiller constitutionnel de la Colombie-Britannique, frais sorti sur papier recyclé. Fort intelligemment rédigé, il expédie aux oubliettes et les thèses historiques du Québec sur la dualité canadienne, et le fédéralisme asymétrique de M. Chrétien, et l'enchaînement des droits des peuples autochtones. C'est parti.

LISE BISSONNETTE



Michel Duquette

Le Mexique au parfum du libre-échange

PLUS QUE NOUS le Mexique vit, en bon chrétien, un déchirement entre le patriotisme et le désir de s'associer. Cela entraîne un sentiment de culpabilité qui lui fait tout à la fois désirer et détester le projet de libre-échange nord-américain. Cette hantise prend une acuité particulière que l'histoire alimente. Il n'oublie pas que son identité a été blessée, que sa culture a été méprisée par les colonisateurs du passé. Plus de la moitié de son territoire fut annexée par les États-Unis au siècle passé et, suprême humiliation, il fut occupé à deux reprises. Pourtant, qui doute que le Mexique d'aujourd'hui soit plus mexicain, dynamique, peuplé et avide de succès que jamais ? De plus en plus, il consomme du pétrole en poursuivant son industrialisation forcée à partir de succursales étrangères installées sur son sol. Faute de pouvoir, ne serait-ce que rêver de plein-emploi, il déverse depuis vingt ans son trop plein de travailleurs, habituellement accompagnés de leur famille, aux États-Unis. Et ce n'est qu'un début, si les choses continuent sur cette lancée.

Le Mexique vit à sa façon le syndrome du libre-échange. Longtemps son histoire mouvementée, son équilibre démographique instable, des relations méfiantes avec son grand voisin du Nord, la fragilité de ses infrastructures industrielles ainsi que les caractéristiques de la coalition politique au pouvoir à Mexico, à la fois nationaliste et autoritaire, lui ont fait préférer un modèle de développement protectionniste. Ce choix apparut comme la seule formule praticable, dans l'esprit des dirigeants mexicains, qui fût capable de préserver l'indépendance du pays.

Il en résulta une économie de croissance centralisée et dynamique qui fit de Mexico la mégapole que l'on sait et un grand centre industriel. L'État et les commandants publics prirent une part considérable dans cette stratégie. Le secteur pétrolier, avec sa forte croissance, joua quelque temps le rôle de moteur économique. Le « miracle » mexicain eut ses heures de gloire. Capable d'affirmer un poids stratégique à l'échelle régionale, l'économie mexicaine, malgré qu'elle vécût de pétrole national et d'argent emprunté, ne fut pas un échec au sens strict. Il y eut de grandes réalisations dans un contexte difficile et surtout l'émergence d'un géant de 82 millions d'habitants avec sa culture originale et puissante. Parce que personne ne prend plus le Mexique à la légère, les Canadiens n'ont pas intérêt à faire exception. Le Québec peut jouir de complicités particulières dans ce pays de culture latine. Ce beau terrain de diplomatie tranquille reste à conquérir.

LA STRATÉGIE protectionniste s'avéra incapable de gagner le pari du développement « pour tous » et déchira transversalement la société mexicaine : entrepreneurs d'un côté, bureaucrates de l'autre ; classes moyennes des villes contre paysans et prolétaires des campagnes et des bidonvilles. Ce modèle venait se superposer à une tradition inégalitaire ancienne, jamais vraiment répudiée. Sauf qu'à partir des années 80, la chaudière se mit à bouillir. Pour la première fois depuis les événements sanglants de Tlatelolco en 1968, la contestation sociale se manifesta, les coalitions politiques au sein du parti gouvernemental se défirent, tandis que l'économie battait de l'aile.

Chaque modèle économique porte en lui les limites de ses potentialités. Le modèle mexicain vécut celles-là. Ce n'est pas faire injure aux Mexicains que de reconnaître, comme ils le font volontiers eux-mêmes, que la « pétrolisation » de l'économie nourrit grossièrement une caste de patrons clientélistes et à leur suite, avec des différences hiérarchiques, une « aristocratie ouvrière ». Que d'expliquer pourquoi, poussé par des contraintes particulières à son environnement, le Mexique du président Salinas se mit à chercher du côté du libre-échange des solutions, voire la porte de sortie qu'il ne trouvait pas sur l'arène domestique. Le mandat de Miguel De La Madrid pava cette voie avec ses perspectives néolibérales, qui plaisaient aux États-Unis.

Même s'il est peu disposé à l'admettre, le Mexique actuel est déchiré — tout

comme au Canada — par des conflits de nature centre-périphérie, qui opposent d'un côté le grand Mexique et de l'autre, le Nord du pays tourné vers les États-Unis. La population est nombreuse, les revendications aussi. Les moyens sont modestes, pour ne pas dire dérisoires. En dix ans, des millions de réfugiés économiques traversèrent le Rio Grande en direction des États-Unis. Le problème prit une telle ampleur qu'il menaça les relations déjà tendues entre les deux pays.



Le Parti révolutionnaire constitutionnel, longtemps hégémonique, se scinda au profit de groupes clairement identifiés à la droite néo-conservatrice d'une part, au nationalisme syndicaliste d'autre part. Salinas de Gortari, depuis 1989, chercha à rallier les éléments libéraux de son parti et à ramener les brebis égarées de la droite, tandis que l'opposition modérée s'organisait autour du leadership de Cauthemoc Cardenas, en tentant d'unifier la gauche. Conflits aggravés ou encore nourris, si l'on préfère, par le clivage entre riches et pauvres, une rhétorique acrimonieuse entre nationalistes anti-américains et économistes néo-conservateurs, et de plus en plus un profond désenchantement vis-à-vis de l'économie. Tous les ingrédients, en définitive, d'un « syndrome du libre-échange » à la sauce mexicaine, piquante comme chacun sait.

Dans les dernières années, le Mexique a choisi d'infléchir sa stratégie économique dans une direction libérale et, non sans prudence, il s'est engagé dans une négociation libre-échangiste. Une orientation d'autant plus controversée que sa situation générale est préoccupante sur le plan économique et que son opinion publique paraît divisée sur la question. Aujourd'hui, avec le récent voyage du président Salinas de Gortari à Ottawa et dans plusieurs villes canadiennes, il tend la main au Canada, comme s'il cherchait un contre-poids à la puissance américaine. Le Mexique est embarrassant. Il nous place dans la nécessité de nous manifester et de choisir. Le Nord avec le Sud, ou le Nord contre le Sud. Grippé comme il l'est, le Canada ne semble pas disposé à jouer les entremetteurs. C'est dommage ; il aurait beaucoup à gagner avec un peu d'ingénierie.

Notre gouvernement n'a rien à dire. J' imagine qu'il n'en sait pas plus que nous, étant donné que rien ne transpire de Washington. Une chose est certaine : le Canada, tel la soubrette dans les pièces de Marivaux, va paraître sur scène, même si c'est seulement pour dire : « Monsieur, madame arrive ! ». L'an prochain, je me demande si on apprendra d'Ottawa quelque chose de plus qu'on ne pourra lire dans l'édition dominicale du *New York Times*.

DE LEUR CÔTÉ, les oppositions clament un peu vite leur mépris d'une telle initiative, comme si le choc des économies était une mauvaise chose en soi. Elles ont mauvaise conscience, car le Mexique c'est tout de même le tiers monde. La gauche canadienne insiste qu'il faudrait assortir l'éventuel traité de libre-échange à trois garanties particulières quant à la préservation des emplois et à la protection de l'environnement. C'est admettre, en d'autres mots, qu'elle s'attend à un grand boom industriel dans un avenir rapproché.

Quand on leur demande des détails, les partis politiques traditionnels sont avares de commentaires. Parce qu'ils sont habitués à jouer sur les cordes primaires de notre culture politique, l'information pertinente ne circule pas. C'est grave, quand on songe à quel point la presse est armée pour recueillir la moindre rumeur qui tombe de la table des législateurs.

Un pétard mouillé !

L'ÉDITORIAL de Jean Francoeur sur le désastre du programme APPORT est bien doux quand on examine des cas comme Sylvie (chef de famille monoparentale que l'on veut véritablement sortir du marché du travail). Voyons un peu :

Travailleuse à pourboire et à temps partiel dans un restaurant, madame fait appel au programme APPORT. À la fin de l'année 1990, on réclame 4594,56 \$ pour surplus versé suite à des erreurs de calcul de son revenu. Qui plus est, madame, après entente de rembourser 30 \$ par mois, se voit infliger des intérêts mensuels de plus de 90 \$. La spirale du remboursement sera sans fin. Mais attention, un nouvel avis de cotisation pour l'année 1990 lui indique que les quelque 1605,14 \$ dont elle avait droit pour l'année 1990 lui sont ponctionnés par le ministère du Revenu pour paiement de l'erreur d'évaluation de 1989. La spirale s'accélère. On s'acharne en réalité à dire à madame Sylvie : cessez donc de travailler et réfugiez-vous à l'aide sociale.

Le programme APPORT un supplément au revenu de travail pour Sylvie ? Non plutôt un programme mal foutu qui passe le message : on veut tellement votre bien que nous finirons bien par l'avoir.

Rémy Trudel
Québec, 1er mai 1991

Eau de feu pour l'Europe

HYDRO-QUÉBEC et sa politique de tarification font actuellement l'objet de grands débats et il me semble compréhensible et logique que des industries étrangères veulent profiter des tarifs peu élevés que notre Société d'Etat pourrait offrir. Dans le contexte de vouloir attirer des nouveaux clients, le développement de la Baie James semble justifié et nécessaire.

Aussi la Communauté Économique Européenne et spécialement l'industrie allemande sont extrêmement intéressées à ce développement et à l'électricité qui coûte cinq fois moins cher au Québec qu'en Europe. Bien sûr, on ne pense pas aux câbles électriques à travers l'océan Atlantique, mais à l'électrolyse, c'est-à-dire une technique qui permet d'utiliser l'électricité pour produire l'hydrogène à partir de l'eau. C'est l'hydrogène sous forme liquide qui sera transporté par bateaux-citernes depuis Sept-Îles vers Hambourg où il sera retransformé en forme gazeuse pour l'utilisation comme carburant.

Récemment un article dans le journal allemand « Die Zeit » (no. 13, du 29 mars 1991, p. 14) résumait toutes les implications de ce projet. D'après ce journal la phase finale de ce projet-pilote, appelé « Feuerwasser für Europa » (« Eau de feu pour l'Europe ») débutera en 1993 et le gouvernement canadien participera pour un tiers dans les coûts. Déjà actuellement les projets concernant l'hydrogène font l'objet de discussions animées et

une commission d'enquête du parlement allemand se penche aussi sur le projet.

Il semblerait que cette commission attende les résultats des études environnementales complètes sur l'ensemble des projets hydroélectriques à la Baie James. Pourquoi n'entendons-nous jamais parler ici de ces projets de grande envergure durant les débats concernant Hydro-Québec ?

Peter Neumann
St-Bruno, 27 avril 1991

Décrochage et télé

COMME SUITE à l'éditorial de Lise Bissonnette en date du 2 mai dernier, il faut, nous pensons, ajouter ces quelques commentaires. Déjà, en 1964, Marshall McLuhan disait dans *Pour comprendre les médias* que le phénomène d'abandon scolaire ne faisait que commencer.

Or, qu'en est-il actuellement à l'aube de l'an 2000 ? Un taux alarmant de 40 % de décrochage scolaire et une panique généralisée dans le domaine de l'édition.

Nonobstant l'obligation de l'école d'adapter l'enseignement aux nouvelles réalités dont nous devons absolument tenir compte, nous pensons que les conditions nécessaires à la concentration et à la compréhension ne sont plus tout à fait ce qu'elles étaient.

Nos enfants... et leurs parents zappent constamment sur leur télé et ne prennent plus le temps de prendre le temps.

Autrement dit : le temps passé à regarder la télé n'est plus du temps utilisé à lire. Or, lire est-il encore important chez plusieurs ? Dans certains milieux, l'omniprésence de la télé, sans parler des jeux vidéo et le manque de médiateurs dans de plus en plus de familles, nous portent à croire que la structure nécessaire à l'évocation serait en dysfonctionnement.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice

LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef

et directeur de l'information

Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration

André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints

Jean Francoeur, Albert Juneau,

Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information

Pierre Cayouette, Jacques Chabot,

Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

Hélène Roy

Laval, 3 mai 1991